

RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 90054

Numéro SIREN : 432 209 617

Nom ou dénomination : PHENIX SYSTEMS

Ce dépôt a été enregistré le 10/08/2022 sous le numéro de dépôt 8546



# Dossier annuel

SAS Phenix Systems

31/12/2020

Ce document contient 106 pages



## Sommaire

<i>Comptes annuels</i>	<b>4</b>
Compte rendu de travaux de l'EC	5
Bilan actif	6
Bilan passif	7
Compte de résultat	8
Annexe Complete (BIC)	10
<i>Détail des postes</i>	<b>32</b>
Bilan actif (détail)	33
Bilan passif (détail)	36
Compte de résultat (détail)	38
<i>Déclaration et liasse fiscale</i>	<b>42</b>
2065 Impôt sur les sociétés	43
2065 bis	44
2067 Rel. frais généraux	45
2050 Bilan actif	46
2051 Bilan passif	47
2052 Compte de résultat	48
2053 Compte de résultat (suite)	49
2054 Immobilisations	51
2055 Amortissements	52
2056 Provisions inscrites au bilan	53
2057 Etat des créances et dettes	54
2058-A Détermination résultat fisc.	55
2058-B Déficits prov. non deduct.	56
Prod. à recevoir charges à payer	57
Provisions non déductibles	58
2058-C Affectation du résultat	59
2059-A Détermin. plus moins-values	60
2059-B Affectation plus values C/T	62
2059-C Suivi des moins values L/T	63
2059-D Affectation plus values L/T	64
2059-E Détermination VA produite	65
2059-F Capital social	66
2059-G Filiales	67
Détail des charges constatées d'avance	68
Détail des charges à payer	69
Détail des produits constatés d'avance	70
Détail des produits à recevoir	71



## SAS Phenix Systems

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 (Bilan)

# Sommaire

1330 CVAE	72
DECLOYER - Mise à jour permanente des loyers	75
<i>Liasse Groupe Membre</i>	<i>76</i>
2058-A Bis	77
2058-B Bis	78
2058-ER Société	79
2058-ES Société	80
2058-FC	81
<i>Liasse Groupe Tête</i>	<i>82</i>
2065 Impôt sur les sociétés (Grpe)	83
2058-CG (1er ex.)	84
2058-DG	87
2058-ER Société (ex. décl)	88
2058-ER Filiales (ex. décl)	89
2058-ER Groupe (ex. décl)	92
2058-ES Société (ex. décl)	93
2058-ES Filiales (ex. décl)	94
2058-ES Groupe (ex. décl)	96
2058-PAP (filiales)	97
2058-PV	98
2058-RG	99
2058-SG	100
2058-TS	101
2029 B Stés intégrées Déclaration	102
2029 B Bis Stés intégrées Liquidation	104
2069-RCI	106



SAS Phenix Systems

# Comptes annuels





**KPMG S.A.**  
**Bureau de Clermont-Ferrand**  
Parc Technologique La Pardieu  
6 rue Valentin Haüy  
CS 60015  
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1  
France

Téléphone : +33 (0)4 73 44 70 70  
Télécopie : +33 (0)4 73 44 70 59  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

SAS Phénix Systems  
Rue Richard Wagner  
63200 RIOM

Clermont-Ferrand, le 29 juillet 2022

## Compte rendu de travaux de l'expert-comptable

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 23 novembre 2015, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la SAS Phénix Systems relatifs à l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, qui se caractérisent par les données suivantes :

— Total du bilan :	16 950 614	EUR
— Chiffre d'affaires :	11 615 544	EUR
— Résultat net comptable :	- 2 900 564	EUR

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

KPMG S.A.

Olivier Maréchal  
Expert-comptable

## SAS Phenix Systems

Actif		Au 31/12/2020			Au 31/12/2019	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement	1 450 735	953 196	497 539	534 117
		Concessions, brevets et droits similaires	529 612	529 347	265	230
		Fonds commercial (1)				
	Immobilisations corporelles	Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours	194 574		194 574	207 022
		Avances et acomptes				
	<b>TOTAL</b>	<b>2 174 922</b>	<b>1 482 544</b>	<b>692 378</b>	<b>741 370</b>	
	Immobilisations financières <sup>(2)</sup>	Terrains	36 555	9 109	27 445	29 348
		Constructions				
Inst. techniques, mat. out. industriels		4 548 502	3 975 576	572 925	1 072 882	
Autres immobilisations corporelles		514 298	389 031	125 266	174 962	
Immobilisations en cours		490		490	1 294	
Avances et acomptes						
<b>TOTAL</b>	<b>5 099 846</b>	<b>4 373 718</b>	<b>726 128</b>	<b>1 278 488</b>		
Participations évaluées par équivalence						
Autres participations		568 717	5 000	563 717	563 717	
Créances rattachées à des participations						
Titres immob. de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières		73 613		73 613	73 613	
<b>TOTAL</b>		<b>642 331</b>	<b>5 000</b>	<b>637 331</b>	<b>637 331</b>	
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>7 917 100</b>	<b>5 861 262</b>	<b>2 055 838</b>	<b>2 657 189</b>	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	4 263 490	2 518 844	1 744 646	4 350 211
		En cours de production de biens	784 549	96 645	687 903	862 334
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis	3 865 053		3 865 053	4 128 809
		Marchandises				
	<b>TOTAL</b>	<b>8 913 092</b>	<b>2 615 489</b>	<b>6 297 602</b>	<b>9 341 355</b>	
	Avances et acomptes versés sur commandes		25 855		25 855	60 531
	Créances <sup>(3)</sup>	Clients et comptes rattachés	5 676 319	200 540	5 475 778	2 988 639
		Autres créances	2 547 144		2 547 144	1 754 814
		Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>TOTAL</b>	<b>8 223 463</b>	<b>200 540</b>	<b>8 022 922</b>	<b>4 743 453</b>		
Divers	Valeurs mobilières de placement					
	(dont actions propres : Instruments de trésorerie Disponibilités	533 999		533 999	1 395 355	
<b>TOTAL</b>	<b>533 999</b>		<b>533 999</b>	<b>1 395 355</b>		
Charges constatées d'avance		14 395		14 395	24 186	
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>17 710 807</b>	<b>2 816 030</b>	<b>14 894 776</b>	<b>15 564 883</b>	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif					5 654	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>25 627 907</b>	<b>8 677 292</b>	<b>16 950 614</b>	<b>18 227 727</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail						
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières						
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)						
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks		Créances clients	

## SAS Phenix Systems

<b>Passif</b>		Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
<b>Capitaux propres</b>	Capital (dont versé : 1 156 023 )	1 156 023	1 156 023
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 336 911	4 336 911
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	115 603	115 603
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées	638 274	
	Autres réserves	249 787	249 787
	Report à nouveau	-1	-8 764 715
Résultats antérieurs en instance d'affectation			
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	-2 900 564	-3 597 011	
<b>Situation nette avant répartition</b>	<b>3 596 033</b>	<b>-6 503 402</b>	
Subvention d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>Total</b>	<b>3 596 033</b>	<b>-6 503 402</b>	
<b>Aut. fonds propres</b>	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
<b>Total</b>			
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques	506 860	706 577
	Provisions pour charges		
<b>Total</b>	<b>506 860</b>	<b>706 577</b>	
<b>Dettes</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	8 652 958	17 822 555
	<b>Total</b>	<b>8 652 958</b>	<b>17 822 555</b>
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)	12 326	3 467
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 828 190	4 797 582
	Dettes fiscales et sociales	994 541	799 257
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	105 801	340 429	
Instrument de trésorerie			
<b>Total</b>	<b>3 928 533</b>	<b>5 937 269</b>	
Produits constatés d'avance	253 902	261 259	
<b>Total des dettes et des produits constatés d'avance</b>	<b>12 847 721</b>	<b>24 024 552</b>	
Écarts de conversion passif			
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>16 950 614</b>	<b>18 227 727</b>	
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier			
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an			
à moins d'un an			
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	12 835 395	24 021 084	
(3) dont emprunts participatifs			

## SAS Phenix Systems

		France	Exportation	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020 12 mois	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019 12 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises	49 309	1 274 142	1 323 451	1 881 380
	Production vendue : - Biens	1 132 242	8 402 696	9 534 938	8 622 533
	- Services	281 306	475 848	757 154	1 011 410
	<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>1 462 857</b>	<b>10 152 687</b>	<b>11 615 544</b>	<b>11 515 325</b>
	Production stockée			-438 188	-1 411 254
	Production immobilisée			194 574	207 022
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation				141 000
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			1 638 611	1 546 245
	Autres produits			126 233	172 308
	<b>Total</b>			<b>13 136 777</b>	<b>12 170 647</b>
Charges d'exploitation (2)	Marchandises   Achats Variation de stocks			1 463 660	1 570 065
	Matières premières et autres approvisionnements   Achats Variation de stocks			3 608 472	4 771 456
	Autres achats et charges externes (3)			1 381 010	-184 591
	Impôts, taxes et versements assimilés			2 137 502	3 110 465
	Salaires et traitements			114 452	72 046
	Charges sociales			2 517 320	2 719 353
				1 187 851	1 125 975
	Dotations d'exploitation • sur immobilisations   amortissements • sur actif circulant   provisions • pour risques et charges			871 275	1 044 342
	Autres charges			2 626 324	1 505 617
		<b>Total</b>			<b>16 164 309</b>
	<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>A</b>		<b>-3 027 531</b>	<b>-3 849 524</b>
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		B		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C		
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)				
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			5 934	7 395
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
	<b>Total</b>			<b>5 934</b>	<b>7 395</b>
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions				5 000
	Intérêts et charges assimilées (5)			414 180	320 733
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	<b>Total</b>			<b>414 180</b>	<b>325 733</b>
	<b>Résultat financier</b>	<b>D</b>		<b>-408 245</b>	<b>-318 337</b>
	<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)</b>	<b>E</b>		<b>-3 435 777</b>	<b>-4 167 861</b>

## SAS Phenix Systems

		Du 01/01/2020 Au 31/12/2020 12 mois	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019 12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 500	407 954
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charge	151 050	16 614
	<b>Total</b>	<b>152 550</b>	<b>424 569</b>
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	179 450	27 742
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		151 050
	<b>Total</b>	<b>179 450</b>	<b>178 792</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>F</b>	<b>-26 900</b>
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	-325 073
<b>BÉNÉFICE OU PERTE ( ± E ± F - G - H )</b>		<b>-2 900 564</b>	<b>-3 597 011</b>
<b>Renvois</b>			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées	5 934	5 894
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées	389 022	301 719



SAS Phenix Systems

# Annexe aux comptes annuels

## Date de clôture : 31/12/2020

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Faits caractéristiques de l'exercice</b>	<b>2</b>
1.1	Événements principaux	2
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	3
<b>2</b>	<b>Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat</b>	<b>4</b>
2.1	Actif immobilisé	4
2.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	5
2.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	6
2.1.3	Dépréciations de l'actif immobilisé	7
2.1.4	Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture	7
2.1.5	Précisions sur certains éléments de l'actif immobilisé.	8
2.1.6	Informations relatives aux filiales et participations	8
2.2	Actif circulant	9
2.2.1	État des stocks (en K€)	9
2.2.2	Actif circulant / dépréciations	9
2.2.3	Charges constatées d'avance et écarts de conversion actif	10
2.3	Dépréciations de l'actif	10
2.4	Capitaux propres	11
2.4.1	Capital social	11
2.4.2	Variation des capitaux propres	11
2.5	Passifs et provisions	12
2.5.1	Provisions	12
2.5.2	Précisions sur d'autres dettes	14
2.6	État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	15
2.7	Compte de résultat	18
2.7.1	Ventilation du chiffre d'affaires	18
2.7.2	Résultat financier	18
2.7.3	Résultat exceptionnel	18
2.7.4	Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits	18
<b>3</b>	<b>Informations relatives à la fiscalité</b>	<b>19</b>
3.1	Informations relatives au régime fiscal	19
3.2	Impôt sur les bénéfices	19
3.2.1	Ventilation	19
3.2.2	Autres informations spécifiques	19
<b>4</b>	<b>Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan</b>	<b>20</b>
4.1	Engagements financiers donnés et reçus	20
<b>5</b>	<b>Informations relatives à l'effectif</b>	<b>21</b>

# 1 Faits caractéristiques de l'exercice

## 1.1 Événements principaux

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- Les mesures de redressement à l'étude par la Direction ne produiront leurs effets qu'à moyen terme et il est difficile d'en évaluer l'impact sur la situation financière de la société dans un avenir prévisible.
- Le principe de continuité ne pourra être assuré que dans le cadre du développement des activités se traduisant par une amélioration de la capacité d'autofinancement et le soutien financier du groupe.
- La société 3D Systems France a intégré au 01/01/2020 le périmètre d'intégration fiscale du groupe formé initialement par la SAS Phénix et la SARL Sint-Tech. L'impact sur les comptes annuels 2020 est la comptabilisation d'un produit d'intégration fiscale d'un montant de 423 543 € correspondant à l'impôt sur les sociétés de 3D Systems France.
- Suite à la perte de la moitié du capital social, une augmentation par incorporation de créances et une réduction du capital ont été faites sur l'exercice.

La crise sanitaire et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement significatif pour les comptes clos 31 décembre 2020 qui n'a pas impacté les comptes annuels clos au 31 décembre 2020.

Le Gouvernement de la République Française a instauré des mesures de confinement dès le 17 mars 2020. En conséquence, les déplacements ont été réduits à leur strict minimum dans l'Union Européenne, jusqu'au déconfinement progressif entamé le 11 mai dernier. Certains clients et fournisseurs ont fermé leurs locaux temporairement et/ou partiellement pendant cette période. Bien que ce ne fut pas le cas de Phenix Systems, l'activité de la société s'en trouve impactée.

A ce jour, la crise sanitaire liée à la COVID-19 n'a pas eu un impact défavorable sur l'activité de la SAS Phenix Systems : le chiffre d'affaires est stable comparativement au 31 décembre 2019.

Des mesures d'adaptation ont été prises pour répondre à cette situation. La volonté première de la direction est de préserver la santé de ses collaborateurs et des mesures ont été prises en ce sens, et évoluent avec la situation.

Détail des mesures prises par la Société à ce jour :

- Recours à l'activité partielle : la Société a pu bénéficier du dispositif d'activité partielle. Celle-ci a été déterminée d'après les règles légales en vigueur et les consignes internes au groupe 3D Systems.
- Mise en place d'un « Plan de Prévention COVID-19 », approuvé par le CSE, reprenant les principales consignes légales.

## **1.2 Principes, règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03 et à jours des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

## **2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat**

### **2.1 Actif immobilisé**

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

## 2.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations		Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur fin exercice
Incorporell es	Frais d'établissement et de développement – TOTAL I	1 243 713	207 023	-	1 450 735
	Autres postes d'immobilisations incorporelles – TOTAL II	736 370	194 839	207 023	724 187
Corporell es	Terrains	36 555	-	-	36 555
	Construction sur sol propre	-	-	-	-
	Construction sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. gales, agencts et am. des constructions	-	-	-	-
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 479 439	69 063	-	4 548 503
	Installations générales, agencements, aménagement divers	286 420	-	-	286 420
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Matériel de bureau et mobilier informatique	221 054	6 825	-	227 879
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	1 294	-	804	490
	Avances et acomptes	-	-	-	-
<b>TOTAL III</b>		<b>5 024 762</b>	<b>75 888</b>	<b>804</b>	<b>5 099 846</b>
Financière	Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
	Autres participations	568 718	-	-	568 718
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-
	Prêts et autres immobilisations financières	73 614	-	-	73 614
<b>TOTAL IV</b>		<b>642 331</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>642 331</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)</b>		<b>7 647 176</b>	<b>477 751</b>	<b>207 826</b>	<b>7 917 101</b>

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition sont rattachés au coût d'acquisition.

## 2.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
<b>Frais d'établissement et de développement - TOTAL I</b>	<b>709 595</b>	<b>243 601</b>	-	<b>953 196</b>	
<b>Autres immobilisations incorporelles - TOTAL II</b>	<b>529 118</b>	<b>230</b>	-	<b>529 348</b>	
Terrains	7 206	1 903	-	9 109	
Constructions	Sur sol propre	-	-	-	
	Sur sol d'autrui	-	-	-	
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	-	-	-	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 406 556	569 021	-	3 975 577	
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	191 257	26 873	-	218 130
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	141 255	29 647	-	170 902
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
<b>TOTAL III</b>	<b>3 746 274</b>	<b>627 444</b>	-	<b>4 373 718</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL. (I+II+III)</b>	<b>4 984 987</b>	<b>871 275</b>	-	<b>5 856 262</b>	

### 2.1.2.1 Durées d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Agencement de terrains	Linéaire	15 ans
Matériel et outillage	Linéaire	1 à 10 ans
Installations générales	Linéaire	1 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 8 ans

### 2.1.3 Dépréciations de l'actif immobilisé

Provisions pour dépréciation	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Incorporelles	-	-	-	-
Corporelles	-	-	-	-
Titres mis en équivalence	-	-	-	-
Titres de participation	5 000	-	-	5 000
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>5 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 000</b>

### 2.1.4 Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture

Cf. 2.1.2 et 2.1.3

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	1 238 713	243 831	-	-	-	1 482 544
Corporelles	3 746 274	627 444	-	-	-	4 373 718
Financières	5 000		-		-	5 000
<b>TOTAL</b>	<b>4 989 987</b>	<b>871 275</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 861 262</b>

## 2.1.5 Précisions sur certains éléments de l'actif immobilisé.

### 2.1.5.1 Frais de développement

Les frais de développement concernent la réalisation des dossiers de définitions des systèmes et des différents logiciels de C.F.A.O..

Les frais de développement activés sur l'exercice concernent des projets ayant de sérieuses chances de réussite commerciales et de rentabilité financières, ils peuvent être évalués de façon fiable au coût de production dans le respect du PCG.

Ils procureront des avantages économiques futurs.

### 2.1.5.2 Amortissements

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Brevets et licences	Linéaire	1 à 10 ans
Frais de recherche et développement	Linéaire	5 ans
Logiciels	Linéaire	2 à 10 ans

## 2.1.6 Informations relatives aux filiales et participations

### A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

Filiales (+ de 50 % capital détenu).	Capital	Quote-part %	Valeurs comptables des titres détenus		CA Hors taxes	Prêts/avances non remboursés
	Rés. et report avant affect.	Dividendes	Brute	Nette	Résultats	Cautions
SINT TECH SARL	5000 205 922	100 0	5000 0	0	-11 117	458 384 NEANT
	Observation : /					
AMT	641 010	100	536 718	563 718	96 62	
	Observation : Convertis en euros au cours du 31/12/2020 soit 0,8211 euros pour 1 dollar					

## 2.2 Actif circulant

### 2.2.1 État des stocks (en K€)

Catégorie de stocks appropriés à notre entité	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières et approvisionnements	4 263	2 519	1 648
En cours de production de biens	785	97	688
En cours de production de services			
Produits intermédiaires			
Produits finis	3 865		3 865
Marchandises			
<b>TOTAL</b>	<b>8 913</b>	<b>2 615</b>	<b>6 201</b>

#### Méthode de dépréciation de stock :

Le stock est déprécié selon la rotation du stock constaté sur les deux dernières années, à savoir :

- Aucune dépréciation pour un stock inférieur à 2 ans de consommation,
- Entre 2 et 5 ans de consommation : 35 %,
- Aucun mouvement sur les cinq dernières années : 100 %.

### 2.2.2 Actif circulant / dépréciations

#### 2.2.2.1 Tableau des dépréciations de l'actif

Rubriques (a)	Situations et mouvements (b)			
	A	B	C	D
	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice (c)
Stocks	1 390 935	2 615 490	1 390 935	2 615 490
Créances	303 835	10 835	114 129	200 541
Autres	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 694 770</b>	<b>2 626 325</b>	<b>1 505 064</b>	<b>2 816 031</b>

## 2.2.3 Charges constatées d'avance et écarts de conversion actif

### 2.2.3.1 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance concernent principalement des loyers.

### 2.2.3.2 Ecart de conversion actif

NEANT

## 2.3 Dépréciations de l'actif

Rubriques (a)	Situations et mouvements (b)			
	A	B	C	D
	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice (c)
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	5 000	-	-	5 000
Stocks	1 390 935	2 615 490	1 390 935	
Créances	303 835	10 835	114 129	200 541
Autres	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 699 770</b>	<b>2 626 325</b>	<b>1 505 064</b>	<b>2 821 031</b>

## 2.4 Capitaux propres

### 2.4.1 Capital social

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

### 2.4.2 Variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	1 156 023	13 000 000	13 000 000	1 156 023
Réserves, primes et écarts	4 702 302	638 274	-	5 340 576
Report à nouveau	-8 764 716	12 361 726	3 597 012	- 2
Résultat	-3 597 012	-2 900 564	-3 597 012	-2 900 564
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>-6 503 403</b>	<b>23 099 436</b>	<b>13 000 000</b>	<b>3 596 033</b>

## 2.5 Passifs et provisions

### 2.5.1 Provisions

	<i>Situations et mouvements (b)</i>			
	A	B	C	D
Rubriques (a)	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminution : Reprise de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice (C)
Provisions réglementées	-	-	-	-
Provisions pour risques	706 578	-	199 718	506 860
Provisions pour charges	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>706 578</b>	<b>-</b>	<b>199 718</b>	<b>506 860</b>

Les provisions pour risque sont constituées de :

- 14 000 € pour couvrir un litige salarial en cours
- 447 645€ pour couvrir un litige client
- 45 215 € pour garantie client

Les reprises sont constituées de :

- 151 050 € relatifs au redressement URSSAF
- 43 013 € de reprise sur le risque de garantie
- 5 554 € pour perte de change

### 2.5.1.1 Provisions pour risques et charges

Nature des Provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentation : Dotations de l'exercice	Diminution : Reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour litiges	700 923	-	194 063	506 860
Provisions pour garanties données aux clients	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur marchés à terme	-	-	-	-
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	5 655	-	5 655	-
Provisions pour pensions et obligations similaires	-	-	-	-
Provisions pour impôts (1)	-	-	-	-
Provisions pour renouvellement des immobilisations*	-	-	-	-
Provisions pour gros entretiens	-	-	-	-
Provisions pour charges sociales et fiscale sur congés à payer*	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>706 578</b>	<b>-</b>	<b>199 718</b>	<b>506 860</b>

### 2.5.1.2 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	-	111 282	111 282

Notre entité ne provisionne pas ses engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite.

La valeur retenue pour les principales hypothèses actuarielles et de leur base de détermination est la suivante à la date de clôture :

- taux d'actualisation : 0.33 %
- taux d'augmentation annuel des salaires : 2 %.

Notre entité utilise le turnover propre à notre société.

Le pourcentage de survie résulte des tables de mortalité officielles distinctes pour les hommes et les femmes.

## **2.5.2 Précisions sur d'autres dettes**

### **2.5.2.1 Avoirs à établir, autres remboursements à effectuer significatifs**

Les avoirs à établir s'élèvent à 101 357 €.

Ils correspondent principalement à des avoirs émis pour retour de marchandises.

### **2.5.2.2 Produits constatés d'avance**

Les produits constatés d'avance concernent des garanties, des maintenances, des formations et des installations pour un montant de 253 903 €.

## 2.6 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ETAT DES CREANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		-	-	-
	Prêts		-	-	-
	Autres immobilisations financières		73 614	-	73 614
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		240 245	240 245	-
	Autres créances clients		5 436 074	5 436 074	-
	Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie*	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée*	-	-	-
	Personnel et comptes rattachés		24	24	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		6 838	6 838	-
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	1 693 042	1 693 042	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	220 357	220 357	-
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
		Divers	-	-	-
	Groupe et associés		458 384	458 384	-
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		168 500	168 500	-
Charges constatées d'avance		14 396	14 396	-	
<b>TOTAL</b>		<b>8 311 473</b>	<b>8 237 859</b>	<b>73 614</b>	

Prêts Accordés en cours d'exercice	-
Remboursements obtenus en cours d'exercice	-

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-	-	-	-
Autres emprunts obligataires		-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
	à plus d'1 an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers		-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés		2 828 190	2 828 190	-	-
Personnel et comptes rattachés		385 861	385 861	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		445 845	445 845	-	-
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	68 859	68 859	-	-
	Obligations cautionnées	-	-	-	-
	Autres impôts, taxes et assimilés	93 977	93 977	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	-	-	-
Groupe et associés		8 652 959	8 652 959	-	-
Autres dettes (dont relatives à des opérations de pension de titres)		105 802	105 802	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie		-	-	-	-
Produits constatés d'avance		253 903	253 903	-	-
<b>TOTAL</b>		<b>12 835 395</b>	<b>12 835 395</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Emprunts souscrits en cours d'exercice	-
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 000 000
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture	-

Les avances en comptes de l'actionnaire majoritaire 3D System Europ UK s'élèvent à 3 519 561 € et en cash pooling pour 4 493 627 €.

Le cash pooling est conclu avec 3D SYSTEM GMBH pour 4 493 627 € sans rémunération.

La rémunération du compte courant concerne uniquement les avances de 3D SYSTEM Europ UK. Ce compte courant est rémunéré au taux de 1,9 % jusqu'au 30 juin 2020 puis 2,8 % jusqu'au 31 décembre 2020.

Les deux prêts contractés auprès de deux sociétés du groupe ont été remboursés intégralement pour rappel à l'ouverture ils étaient de :

- 500 000 € auprès de Vertex Dental DV ;
- 500 000 € auprès de 3D System France SARL.

## 2.7 Compte de résultat

### 2.7.1 Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	49 309	1 274 143	1 323 452
Productions vendues :	1 132 242	6 150 344	7 282 586
- Biens	281 306	2 728 201	3 009 507
- Services			
Chiffre d'affaires net	1 462 857	10 152 688	11 615 545

### 2.7.2 Résultat financier

Le résultat financier est principalement constitué des intérêts à versé au compte courant d'associé (389 022 €).

### 2.7.3 Résultat exceptionnel

Les produits exceptionnels sont constitués des reprises sur provision pour risque pour 151 050 € pour risque URSSAF.

Les charges exceptionnelles sont constituées de 179 450 € de charges exceptionnelles dont 151 050 de paiement URSSAF, 26 000 € de charges sur exercice antérieur.

### 2.7.4 Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits

Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC 1	CAC 2
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	56 105	
Au titre d'autres prestations		
<b>Honoraires totaux</b>	<b>56 105</b>	

### 3 Informations relatives à la fiscalité

#### 3.1 Informations relatives au régime fiscal

Phenix Systems est tête de groupe de l'intégration fiscale qui intègre la filiale Sint-Tech.

Elle détermine son impôt comme si elle était imposée séparément.

#### 3.2 Impôt sur les bénéfices

##### 3.2.1 Ventilation

		Résultat courant	Résultat exceptionnel
Résultat avant impôts		-3 435 777	-26 901
Impôt au taux de :	-	-	-
Gain d'intégration fiscale		423 543	-
Crédit impôt recherche		138 571	-
Impôt sur PVL		-	-
<b>Résultat après impôts</b>		<b>-2 873 663</b>	<b>-26 901</b>

Méthode employée :

Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

##### 3.2.2 Autres informations spécifiques

La société a constaté les écritures d'impôts suivantes :

- un CIR de 138 571 € pour 2020.
- un produit de l'intégration fiscale de 423 543 € pour 2020.

## **4 Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan**

### **4.1 Engagements financiers donnés et reçus**

- Garantie à première demande d'un montant de 139 440 € donnée en mars 2018 au profit de l'Université de Lorraine.
- Garantie à première demande d'un montant de 24 720 € donnée en février 2017 au profit de l'Université de Louvain.

## 5 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen sur l'exercice est de 63 salariés et se décompose ainsi, par catégorie.

	<i>Personnel salarié</i>
Cadres	29
Agents de maîtrise et Techniciens, Employés	34
<b>TOTAL</b>	<b>63</b>

# Détail des postes



## SAS Phenix Systems

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 (Bilan)

Bilan Actif	31/12/2020	31/12/2019	%
<b>Frais de développement</b>	<b>1 450 735,47</b>	<b>1 243 712,81</b>	<b>16.65</b>
20300000 FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	1 450 735,47	1 243 712,81	16.65
<b>Amort. prov. frais de développement</b>	<b>-953 196,22</b>	<b>-709 595,30</b>	<b>34.33</b>
28030000 AMORT. FRAIS RECHERCHE & DEVELOP.	-953 196,22	-709 595,30	34.33
<b>Concessions, brevets, droits similaires</b>	<b>529 612,78</b>	<b>529 347,78</b>	<b>0.05</b>
20500000 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	265,00	0,00	NS
20510000 LOGICIEL	177 016,34	177 016,34	
20510100 LOGICIELS, ACHAT INTRACOM	497,00	497,00	
20520000 BREVETS LICENCES	350 011,99	350 011,99	
20520100 LICENCES, ACHATS INTRACOM	1 822,45	1 822,45	
<b>Amort. prov. concession, brevets, droits sim.</b>	<b>-529 347,78</b>	<b>-529 117,55</b>	<b>0.04</b>
28051000 AMORT. LOGICIELS	-177 513,34	-177 513,34	
28052100 AMORT. BREVETS LICENCES	-351 834,44	-351 604,21	0.07
<b>Immobilisations incorporelles en cours</b>	<b>194 574,50</b>	<b>207 022,50</b>	<b>-6.01</b>
23200000 IMMOBILISATIONS INCORPO EN COURS	194 574,50	207 022,50	-6.01
<b>Total Immobilisations Incorporelles</b>	<b>692 378,75</b>	<b>741 370,24</b>	<b>-6.61</b>
<b>Terrains</b>	<b>36 555,00</b>	<b>36 555,00</b>	
21200000 AGENCT. & AMENAGEMENTS TERRAINS	36 555,00	36 555,00	
<b>Amort. prov. terrains</b>	<b>-9 109,12</b>	<b>-7 206,12</b>	<b>26.41</b>
28120000 AMORT. AGTS ET AMENAGEMENT TERRAIN	-9 109,12	-7 206,12	26.41
<b>Installations techn. mat. out. industriels</b>	<b>4 548 502,58</b>	<b>4 479 439,15</b>	<b>1.54</b>
21540000 MATERIEL INDUSTRIEL	4 548 502,58	4 479 439,15	1.54
<b>Amort. prov. inst. techn. mat. out. industr.</b>	<b>-3 975 576,93</b>	<b>-3 406 556,20</b>	<b>16.7</b>
28150000 AMORT. INSTALL. TECHNIQUES	-3 975 576,93	-3 406 556,20	16.7
<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>514 298,68</b>	<b>507 473,68</b>	<b>1.34</b>
21810000 INSTAL. GENERALES & AGENCEMENTS	286 419,70	286 419,70	
21830000 MATERIEL DE BUREAU & INFO	227 878,98	221 053,98	3.09
<b>Amort. prov. autres immob. corporelles</b>	<b>-389 031,98</b>	<b>-332 511,49</b>	<b>17</b>
28181000 AMORT. AGENCEMENTS & INSTALLATIONS	-218 130,13	-191 256,91	14.05
28183000 AMORT. MATERIELS BUREAU & INFO	-170 901,85	-141 254,58	20.99
<b>Immobilisations corporelles en cours</b>	<b>490,14</b>	<b>1 294,03</b>	<b>-62.12</b>
23100000 IMMOBILISATIONS CORP EN COURS - RIOM	309,44	1 294,03	-76.09
23120000 IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS : PROJETS –	180,70	0,00	NS
<b>Total Immobilisations corporelles</b>	<b>726 128,37</b>	<b>1 278 488,05</b>	<b>-43.2</b>
<b>Autres participations</b>	<b>568 717,60</b>	<b>568 717,60</b>	
26100000 TITRES DE PARTICIPATION	568 717,60	568 717,60	
<b>Prov. autres participations</b>	<b>-5 000,00</b>	<b>-5 000,00</b>	

## SAS Phenix Systems

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 (Bilan)

Bilan Actif	31/12/2020	31/12/2019	%
29610000 PROVISION POUR DEPRECIATION TITRES	-5 000,00	-5 000,00	
<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>73 613,83</b>	<b>73 613,83</b>	
27510000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	631,05	631,05	
27550000 CAUTIONNEMENTS	72 982,78	72 982,78	
<b>Total Immobilisations financières</b>	<b>637 331,43</b>	<b>637 331,43</b>	
<b>TOTAL Actif immobilisé</b>	<b>2 055 838,55</b>	<b>2 657 189,72</b>	<b>-22.63</b>
<b>Matières premières, approv.</b>	<b>4 263 490,34</b>	<b>5 644 500,83</b>	<b>-24.47</b>
31000000 STOCK MATIERES PREMIERES	4 263 490,34	5 644 500,83	-24.47
<b>Prov. mat. premières, approv.</b>	<b>-2 518 844,00</b>	<b>-1 294 289,19</b>	<b>94.61</b>
39100000 DEPRECIAT° MATIERES PREMIERES	-2 518 844,00	-1 294 289,19	94.61
<b>En-cours production de biens</b>	<b>784 549,02</b>	<b>958 980,22</b>	<b>-18.19</b>
33100000 STOCKS EN COURS DE PROD -WIP	784 549,02	958 980,22	-18.19
<b>Prov. en-cours production de biens</b>	<b>-96 645,87</b>	<b>-96 645,87</b>	
39310000 DEPRECIATION DES PRODUITS EN COURS	-96 645,87	-96 645,87	
<b>Produits intermédiaires et finis</b>	<b>3 865 053,07</b>	<b>4 128 809,96</b>	<b>-6.39</b>
35520000 STOCK DE PRODUITS FINIS - MATIERES (POUDRE, PLATEA	3 865 053,07	4 128 809,96	-6.39
<b>Total Actif circulant - Stocks</b>	<b>6 297 602,56</b>	<b>9 341 355,95</b>	<b>-32.58</b>
<b>Avances et acomptes sur commandes</b>	<b>25 855,96</b>	<b>60 531,81</b>	<b>-57.29</b>
40910000 AVANCES VERSÉES SUR COMMANDES	25 855,96	60 531,81	-57.29
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>5 676 319,03</b>	<b>3 292 474,03</b>	<b>72.4</b>
41110000 CLIENTS	1 136 653,88	1 339 096,91	-15.12
41200000 CLIENTS SPÉCIFIQUES	2 646 005,72	830 623,51	218.56
41600000 CRÉANCES DOUTEUSES	240 245,05	345 177,38	-30.4
41810000 CLIENTS - FACTURES À ÉTABLIR	1 653 414,38	777 576,23	112.64
<b>Prov. clients et comptes ratt.</b>	<b>-200 540,98</b>	<b>-303 834,70</b>	<b>-34</b>
49100000 PROV DEPRECIATION COMPTES CLIENT	-200 540,98	-303 834,70	-34
<b>Autres créances</b>	<b>2 547 144,73</b>	<b>1 754 814,02</b>	<b>45.15</b>
40980000 RABAIS, REMISES, RISTOURNES À OBTENIR	160 999,37	75 461,54	113.35
42500000 PERSONNEL - AVANCES ET ACOMPTES	24,04	0,00	NS
42510000 PERSONNEL - AVANCE FRAIS DEPLMT	0,00	350,00	-100
43750000 INDEMNITÉ CHOMAGE PARTIEL	0,00	2 387,06	-100
43870000 PRODUITS A RECEVOIR - RBST IJSS	6 837,68	4 625,11	47.84
44400000 IMPOT SUR LES SOCIETES	1 693 042,00	880 181,00	92.35
44562000 TVA S/IMMOBILISATION	303,36	0,00	NS
44566000 TVA DEDUCTIBLE / SERVICES	49 442,65	42 475,43	16.4
44566002 TVA DEDUCTIBLE / ABS	1 184,06	324,47	264.92
44566200 TVA DEDUCTIBLE / ACHATS INTRACOMM	0,00	6,88	-100
44566800 TVA DÉDUCTIBLE SUR ABS - TVA SUR IMPORTATION	4 023,00	42 320,00	-90.49
44567000 CREDIT DE TVA	133 715,45	18 537,00	621.34
44586000 TVA SUR FACTURES NON PARVENUES	31 684,59	93 478,00	-66.1
44587000 TVA SUR FACTURES A ETABLIR	4,21	0,00	NS
45150000 C/C SINT TECH	452 449,53	446 555,00	1.32
45180000 C/C GROUPE INTERETS COURUS	5 934,63	5 894,53	0.68
46700000 DEBITEURS CREDITEURS DIVERS	7 500,16	1 218,00	515.78

## SAS Phenix Systems

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 (Bilan)

<b>Bilan Actif</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>%</b>
46870000 PRODUITS A RECEVOIR	0,00	141 000,00	-100
<b>Total Créances</b>	<b>8 022 922,78</b>	<b>4 743 453,35</b>	<b>69.14</b>
<b>Disponibilités</b>	<b>533 999,24</b>	<b>1 395 355,69</b>	<b>-61.73</b>
51120000 CHEQUE A ENCAISSER	0,87	0,00	NS
51220000 BANQUE HSBC - EUROS	400 000,00	0,00	NS
51240000 BANQUE HSBC - DOLLARS	2 577,99	0,00	NS
51262000 BANQUE BNP - EUROS	90 865,19	1 166 078,05	-92.21
51263000 BANQUE BNP - DOLLARS	40 555,19	228 716,50	-82.27
53110000 CAISSE	0,00	547,79	-100
53140000 CAISSE EN DEVISES	0,00	13,35	-100
<b>Total Divers</b>	<b>533 999,24</b>	<b>1 395 355,69</b>	<b>-61.73</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>14 395,65</b>	<b>24 186,43</b>	<b>-40.48</b>
48600000 CCA AUTRES	14 395,65	993,46	NS
48610000 CCA LOYER	0,00	23 192,97	-100
<b>Total Actif circulant</b>	<b>14 894 776,19</b>	<b>15 564 883,23</b>	<b>-4.31</b>
<b>Écarts de conversion Actif</b>	<b>0,00</b>	<b>5 654,61</b>	<b>-100</b>
47620000 DIFFERENCE CONVERSION - ACTIF	0,00	5 654,61	-100
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>16 950 614,74</b>	<b>18 227 727,56</b>	<b>-7.01</b>

## SAS Phenix Systems

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 (Bilan)

Bilan Passif	31/12/2020	31/12/2019	%
<b>Capital</b>	<b>1 156 023,00</b>	<b>1 156 023,00</b>	
10100000 CAPITAL	1 156 023,00	1 156 023,00	
<b>Primes d'émission, de fusion, d'apport</b>	<b>4 336 911,33</b>	<b>4 336 911,33</b>	
10410000 PRIMES EMISSION	4 336 911,33	4 336 911,33	
<b>Réserve légale</b>	<b>115 603,30</b>	<b>115 603,30</b>	
10610000 RESERVE LEGALE	115 603,30	115 603,30	
<b>Réserves réglementées</b>	<b>638 274,00</b>	<b>0,00</b>	<b>NS</b>
10620000 RESERVES INDISPONIBLES	638 274,00	0,00	NS
<b>Autres réserves</b>	<b>249 787,32</b>	<b>249 787,32</b>	
10680000 AUTRES RESERVES	249 787,32	249 787,32	
<b>Report à nouveau</b>	<b>-1,66</b>	<b>-8 764 715,81</b>	<b>-100</b>
11900000 REPORT A NOUVEAU	-1,66	-8 764 715,81	-100
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-2 900 564,04</b>	<b>-3 597 011,85</b>	<b>-19.36</b>
Résultat de l'exercice	-2 900 564,04	-3 597 011,85	-19.36
<b>Capitaux propres</b>	<b>3 596 033,25</b>	<b>-6 503 402,71</b>	<b>-155.29</b>
<b>Provisions pour risques</b>	<b>506 860,08</b>	<b>706 577,74</b>	<b>-28.27</b>
15110000 PRO PR LITIGE	506 860,08	700 923,13	-27.69
15150000 PROVISION POUR PERTE CHANGE	0,00	5 654,61	-100
<b>Provisions</b>	<b>506 860,08</b>	<b>706 577,74</b>	<b>-28.27</b>
<b>Emprunts et dettes financières divers</b>	<b>8 652 958,88</b>	<b>17 822 555,42</b>	<b>-51.45</b>
16810000 EMPRUNT GROUPE VERTEX DENTAL BV	0,00	500 000,00	-100
16820000 EMPRUNT GROUPE 3D FRANCE	0,00	500 000,00	-100
16888000 INTÉRÊTS COURUS SUR AUTRES EMPRUNTS ET DETTES A	0,00	1 273,98	-100
45120000 COMPTE GROUPE - CASH POOLING-SWEEP 3D GMBH	4 493 627,89	0,00	NS
45152200 C/C 3D FRANCE	250 747,00	0,00	NS
45153000 C/C 3D SYSTEM EUROPE (UK)	3 519 561,84	16 519 561,84	-78.69
45181000 C/C 3D SYSTEM EUROPE INTÉRÊTS	389 022,15	301 719,60	28.93
<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>8 652 958,88</b>	<b>17 822 555,42</b>	<b>-51.45</b>
<b>Avances et acomptes reçus sur commandes</b>	<b>12 326,20</b>	<b>3 467,82</b>	<b>255.45</b>
41910000 AVANCES REÇUES SUR COMMANDES	12 326,20	3 467,82	255.45
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>2 828 190,00</b>	<b>4 797 582,46</b>	<b>-41.05</b>
40110000 FOURNISSEURS	2 710 171,00	724 033,05	274.32
40200000 FOURNISSEURS GROUPES	0,00	3 190 274,14	-100
40810000 FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	118 019,00	883 275,27	-86.64
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>994 541,77</b>	<b>799 257,32</b>	<b>24.43</b>
42820000 DETTES PROV CONGES PAYES	323 133,03	286 830,13	12.66
42860000 CHARGES A PAYER	10 926,40	10 896,25	0.28
42861000 DETTES PROV RTT	51 801,59	55 458,01	-6.59
43100000 SECURITE SOCIALE	118 329,51	95 997,02	23.26
43721000 AXA MUTUELLE	25 907,61	25 976,93	-0.27

## SAS Phenix Systems

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 (Bilan)

Bilan Passif		31/12/2020	31/12/2019	%
43730000	MALAKOFF RETRAITE	24 849,05	24 735,97	0.46
43820000	CHARGES SOCIALES SUR CP	142 621,75	124 452,14	14.6
43860000	AUTRES CHARGES A PAYER	109 368,73	19 235,28	468.58
43861000	CHARGES SOCIALES SUR RTT	24 768,12	27 040,06	-8.4
44210000	PRELEVEMENT A LA SOURCE	10 607,70	10 867,91	-2.39
44571100	TVA COLLECTÉE	8 089,44	12 025,40	-32.73
44584000	TVA PASSIF A REGULARISER	60 770,00	60 770,00	
44587000	TVA SUR FACTURES A ETABLIR	0,00	30,46	-100
44702000	TAXE APPRENTISSAGE	976,91	0,00	NS
44703000	FORMATION CONTINUE	12 536,94	16 870,40	-25.69
44860000	AUTRES CHARGES A PAYER	69 854,99	28 071,36	148.85
<b>Autres dettes</b>		<b>105 801,59</b>	<b>340 429,94</b>	<b>-68.92</b>
41970000	CLIENTS - AUTRES AVOIRS	97 469,47	48 430,72	101.26
41980000	RABAIS, REMISES, RISTOURNES À ACCORDER	3 888,06	286 280,25	-98.64
46710000	COLLECTIF DIVERS	4 444,06	0,00	NS
46720000	DIVERS	0,00	5 718,97	-100
	Dettes	<b>3 928 533,36</b>	<b>5 937 269,72</b>	<b>-33.83</b>
<b>Produits constatés d'avance</b>		<b>253 902,97</b>	<b>261 259,57</b>	<b>-2.82</b>
48700000	PCA AUTRES	13 901,32	0,00	NS
48700002	PCA GARANTIES	0,00	31 591,18	-100
48700003	PCA MAINTENANCES	167 858,90	189 213,64	-11.29
48700004	PCA FORMATION	28 225,63	11 812,63	138.94
48700005	PCA INSTALLATION	43 917,12	28 642,12	53.33
Dettes et produits constatés d'avance		12 847 721,41	24 024 552,53	-46.52
<b>Total du Passif</b>		<b>16 950 614,74</b>	<b>18 227 727,56</b>	<b>-7.01</b>

## SAS Phenix Systems

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 (Bilan)

Compte de résultat		31/12/2020	31/12/2019	%
<b>Ventes de marchandises</b>		<b>1 323 451,72</b>	<b>1 881 380,64</b>	<b>-29.66</b>
70712000	VENTES DE MARCHANDISES - MACHINES - UE	55,80	187 927,51	-99.97
70719000	VENTES DE MARCHANDISES - MACHINES - EXPORT (HORS	0,00	370 410,67	-100
70720000	VENTES DE MARCHANDISES - POUDRES/MATERIAL, PIECE	-14 772,44	204 281,50	-107.23
70722000	VENTES DE MARCHANDISES - POUDRES/MATERIAL, PIECE	133 844,65	128 016,60	4.55
70729000	VENTES DE MARCHANDISES - POUDRES/MATERIAL, PIECE	166 550,96	263 725,58	-36.85
70730000	VENTES DE MARCHANDISES - LOGICIELS - FR	0,00	39 915,00	-100
70732000	VENTES DE MARCHANDISES - LOGICIELS - UE	74 086,27	73 484,31	0.82
70739000	VENTES DE MARCHANDISES - LOGICIELS - EXPORT (HORS	13 935,59	34 094,33	-59.13
70760000	VENTES DE MARCHANDISES - PIÈCES DÉTACHÉES ET AUT	64 081,80	133 846,21	-52.12
70762000	VENTES DE MARCHANDISES - PIÈCES DÉTACHÉES ET AUT	710 323,67	289 667,66	145.22
70769000	VENTES DE MARCHANDISES - PIÈCES DÉTACHÉES ET AUT	195 185,47	156 011,27	25.11
70971000	RABAIS SUR VENTES DE MARCHANDISES	-19 840,05	0,00	NS
<b>Production vendue (biens)</b>		<b>9 534 938,45</b>	<b>8 622 533,87</b>	<b>10.58</b>
70110000	VENTES DE PRODUITS FINIS - MACHINES - FRANCE	1 002 885,00	778 466,11	28.83
70112000	VENTES DE PRODUITS FINIS - MACHINES - UE	846 276,95	2 651 563,83	-68.08
70119000	VENTES DE PRODUITS FINIS - MACHINES - EXPORT (HORS	-165 499,85	1 490 092,18	-111.11
70120000	VENTES DE PRODUITS FINIS - POUDRES/MATERIAL, PIECE	18 376,50	29 763,50	-38.26
70122000	VENTES DE PRODUITS FINIS - POUDRES/MATERIAL, PIECE	146 090,99	-28 319,75	-615.86
70129000	VENTES DE PRODUITS FINIS - POUDRES/MATERIAL, PIECE	180 098,19	287 298,99	-37.31
70130000	VENTE PRODUITS FINIS - LOGICIELS FRANCE	0,00	4 200,00	-100
70132000	Import balance 2020	5 067,00	0,00	NS
70140000	VENTES DE PRODUITS FINIS - ODM/QUICKPART - FRANCE	43 459,72	29 357,79	48.03
70142000	VENTES DE PRODUITS FINIS - ODM/QUICKPART - UE	4 132,40	133 578,60	-96.91
70149000	VENTES DE PRODUITS FINIS - ODM/QUICKPART - EXPORT (	13 743,38	11 010,28	24.82
70160000	VENTES DE PRODUITS FINIS - PIÈCES DÉTACHÉES ET AUT	62 453,54	67 465,43	-7.43
70162000	VENTES DE PRODUITS FINIS - PIÈCES DÉTACHÉES ET AUT	4 226 583,89	1 399 929,29	201.91
70169000	VENTES DE PRODUITS FINIS - PIÈCES DÉTACHÉES ET AUT	898 437,36	965 777,07	-6.97
70880000	AUTRES PRODUITS	481,60	1 427,00	-66.25
70881000	MANAGEMENTS FEES EUROPEAN	2 252 351,78	800 923,55	181.22
<b>Production vendue (services)</b>		<b>757 154,69</b>	<b>1 011 410,81</b>	<b>-25.14</b>
70600000	PRESTATIONS DE SERVICES FRANCE	280 136,86	265 179,49	5.64
70602000	PRESTATION DE SERVICES - UE	325 819,87	443 617,18	-26.55
70609000	PRESTATION DE SERVICES - EXPORT (HORS UE)	133 613,74	271 411,84	-50.77
70630000	LOCATION DE MACHINES FRANCE	-8 315,00	0,00	NS
70850000	PORTS SUR VENTES - FRANCE	9 003,00	6 098,58	47.62
70852000	PORTS SUR VENTES - UE	15 470,08	13 940,70	10.97
70859000	PORTS SUR VENTES - EXPORT (HORS UE)	1 426,14	11 163,02	-87.22
	<i>Chiffre d'affaires net</i>	<b>11 615 544,86</b>	<b>11 515 325,32</b>	<b>0.87</b>
<b>Production stockée</b>		<b>-438 188,09</b>	<b>-1 411 254,35</b>	<b>-68.95</b>
71331000	VARIATION DES EN COURS DE PRODUCTIO	-438 188,09	-1 411 254,35	-68.95
<b>Production immobilisée</b>		<b>194 574,50</b>	<b>207 022,50</b>	<b>-6.01</b>
72118000	PRODUCTION IMMOBILISEE (HEURES)	194 574,50	207 022,50	-6.01
<b>Subventions d'exploitation</b>		<b>0,00</b>	<b>141 000,00</b>	<b>-100</b>
74000000	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00	141 000,00	-100
<b>Reprise amort. prov. et transferts de charges</b>		<b>1 638 611,87</b>	<b>1 546 245,90</b>	<b>5.97</b>
78150000	REP. PROV. PERTE DE CHANGES - CHARGES EXPLOITATIO	0,00	98 000,00	-100
78151000	REPRISES SUR PROVISIONS D'EXPLOITATION - LITIGES, G	43 013,05	7 839,42	448.68
78152000	REP. PROV. PERTE DE CHANGE CHARGE EXPLOITATION	5 654,61	33 303,91	-83.02
78173000	REP PROV DEPRECIATION STOCKS	1 390 935,06	1 363 738,75	1.99
78174000	REP PROV DEPRECIAT° CREANCES	114 128,80	300,00	NS
79118000	REFACTURATION CHARGES EXTERNES	18 013,93	6 188,60	191.08
79120000	IJSS	26 292,38	0,00	NS

## SAS Phenix Systems

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 (Bilan)

Compte de résultat		31/12/2020	31/12/2019	%
79124000	TRANSFERT CHARGES - IJ	0,00	11 601,18	-100
79125000	TRANSFERT CHARGES - AN	40 574,04	25 274,04	60.54
<b>Autres produits d'exploitation</b>		<b>126 233,91</b>	<b>172 308,39</b>	<b>-26.74</b>
75600000	GAINS DE CHANGE SUR CREANCES ET DETTES COMMERCIALES	125 273,51	172 294,98	-27.29
75810000	PRODUITS DIVERS DE GESTION	960,40	13,41	NS
<i>Produits d'exploitation</i>		<i>13 136 777,05</i>	<i>12 170 647,76</i>	<i>7.94</i>
<b>Achats de marchandises</b>		<b>1 463 660,02</b>	<b>1 570 065,84</b>	<b>-6.78</b>
60710000	ACHAT DE MARCHANDISES	1 463 660,02	1 570 065,84	-6.78
<b>Achats matières et approvisionnements</b>		<b>3 608 472,07</b>	<b>4 771 456,46</b>	<b>-24.37</b>
60170000	ACHATS STOCKÉS - FOURNITURES	3 408 708,14	4 584 672,23	-25.65
60222000	ACHATS FOURN. CONS. PRODUITS ENTRET	43 000,57	11 658,90	268.82
60223000	FOURNITURES D'ATELIER	25 792,46	72 722,19	-64.53
60260000	ACHATS EMBALLAGES	130 970,90	102 403,14	27.9
<b>Variation de stocks mat. et approv.</b>		<b>1 381 010,49</b>	<b>-184 591,57</b>	<b>-848.14</b>
60310000	VARIATION STOCK MATIERES	1 381 010,49	-184 591,57	-848.14
<b>Autres achats et charges externes</b>		<b>2 137 502,43</b>	<b>3 110 465,23</b>	<b>-31.28</b>
60610000	FRES NON STOCK : EDF/GAZ	85 623,02	87 218,38	-1.83
60614000	CARBURANTS AUTOS	16 478,97	16 720,38	-1.44
60620000	ACHATS EAU	1 748,11	668,62	161.45
60630000	FOURNIT. ENTRETIEN & P	18 968,31	163 075,31	-88.37
60637000	VETEMENTS	34,90	1 213,55	-97.12
60640000	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	13 223,97	4 695,87	181.61
60850000	FRAIS DE PORT	14 962,79	19 988,13	-25.14
60851000	PORT ET FRAIS INTRACOMMUNAUTAIRE	74,30	0,00	NS
61100000	SOUS-TRAITANCE	111 259,42	265 545,29	-58.1
61320000	LOCATION IMMOBILIERE	280 229,31	277 892,65	0.84
61351200	LOCATION VEHICULES SOCIETE	48 054,70	55 624,23	-13.61
61352000	LOCATION VEHICULES CT	162,75	4 283,29	-96.2
61353000	LOCATION MATERIEL INDUSTRIEL	52 724,90	28 972,53	81.98
61354000	LOCATION EUROCONTENEURS	8 757,75	6 896,96	26.98
61356000	LOCATION 2 FONTAINES EAU	0,00	581,40	-100
61410000	CHARGES LOCATIVES : OM	13 886,56	11 962,29	16.09
61520000	ENTRETIEN DES LOCAUX	32 918,88	30 227,79	8.9
61521000	MAINTENANCE SECURITE	11 950,72	14 088,04	-15.17
61524000	ENTRETIEN EXTERIEUR	4 130,00	2 436,00	69.54
61530000	ENTRETIEN CONTRAT PHOTOCOPIEURS	0,00	1 812,13	-100
61550000	ENTRETIEN MATERIEL DE TRANSPORT	0,00	3 442,90	-100
61550001	ENTRETIEN REPARATION AUTOMOBILES	2 873,72	22 762,55	-87.38
61560000	MAINTENANCE LOGICIELS	0,00	447,64	-100
61561000	MAINTENANCE AUTRES	43 585,59	38 310,65	13.77
61580000	MAINTENANCE MATERIELS INDUSTRIELS	0,00	11 454,60	-100
61610000	MULTIRISQUES AXA	27 054,32	32 282,97	-16.2
61620000	RESPONSABILITE CIVILE AXA	-1 158,86	14 593,67	-107.94
61630000	ASSURANCE VEHICULES AXA	8 600,30	8 255,52	4.18
61660000	ASSURANCE AXA TRANSPORT	10 237,39	12 582,64	-18.64
61810000	DOCUMENTATION GENERALE	1 010,00	0,00	NS
62110000	PERSONNEL INTERIMAIRE	0,00	35 717,83	-100
62140000	PERSONNEL PRETE A L'ENTREPRISE	9 614,00	40 441,62	-76.23
62260000	HONORAIRES EC/CAC/PAYES	95 983,19	122 384,83	-21.57
62261000	HONORAIRES BREVETS	9 377,35	27 897,03	-66.39
62262000	HONORAIRES JURIDIQUES	47 609,45	45 202,79	5.32
62263000	HONORAIRES CABINET DE RECRUTEMENT	0,00	2 400,00	-100
62264000	HONORAIRES JURIDIQUE CONTENTIEUX	7 211,70	64 037,85	-88.74
62269100	MANAGEMENT FEES 3DS HOLD/EUROP	564 826,00	750 271,00	-24.72
62269200	MANAGEMENT FEES 3DS US	0,00	187 781,42	-100
62280000	REMUN. & HONORAIRES DIVERS	147 649,07	123 278,01	19.77
62281000	HONORAIRES MISSION SOCIALE	17 727,41	18 546,51	-4.42

## SAS Phenix Systems

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 (Bilan)

Compte de résultat		31/12/2020	31/12/2019	%
62320000	MARKETING - AUTRES	0,00	12 529,52	-100
62410000	TRANSPORT SUR ACHATS	50 266,62	36 566,64	37.47
62420000	TRANSPORTS SUR VENTES	238 373,44	218 713,50	8.99
62480000	FRAIS SUR TRANSPORT	0,00	10 227,16	-100
62511000	FRAIS REPAS	11 807,92	29 683,16	-60.22
62512000	FRAIS TRANSPORTS	45 318,29	111 435,91	-59.33
62513000	FRAIS HOTEL	50 113,70	93 457,27	-46.38
62514000	DEPLACEMENTS DIVERS	1 702,94	936,90	81.76
62570000	RECEPTIONS	936,13	688,62	35.94
62610000	FRAIS POSTAUX	1 733,44	2 083,80	-16.81
62620000	FRAIS DE TELEPHONE INTERNET	3 183,12	10 828,92	-70.61
62621000	FRAIS PORTABLE PHENIX	11 608,76	9 064,18	28.07
62780000	AUTRES FRAIS & COMM. P	9 551,75	9 880,33	-3.33
62810000	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS...)	5 516,33	6 251,00	-11.75
62880000	FRAIS DIVERS - TRAITEMENT DES DÉCHETS	0,00	2 123,45	-100
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>		<b>114 452,53</b>	<b>72 046,40</b>	<b>58.86</b>
63300000	FORMATIONS	0,00	6 638,71	-100
63330000	PART. EMPLOY. A FORM.	24 159,19	26 874,25	-10.1
63332000	TAXE D'APPRENTISSAGE	16 697,65	0,00	NS
63340000	PART EMPL EFFORT DE CONSTRUCTION	10 893,12	12 093,32	-9.92
63511000	C.E.T	52 187,80	15 200,60	243.33
63514000	TAXE SUR LES VEHICULES	4 351,76	4 454,21	-2.3
63580000	AUTRES IMPOTS	136,67	563,04	-75.73
63780000	TAXES DIVERSES	6 026,34	6 222,27	-3.15
<b>Salaires et traitements</b>		<b>2 517 320,78</b>	<b>2 719 353,33</b>	<b>-7.43</b>
64110000	SALAIRES APPOINT. COMM	2 450 223,88	2 671 335,88	-8.28
64114000	RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL	8 788,44	0,00	NS
64120000	CONGES PAYES	61 812,06	67 651,66	-8.63
64120100	RTT	-3 656,43	-40 662,99	-91.01
64121000	VARIAT° PRIMES VACANCES	152,83	21 028,78	-99.27
<b>Charges sociales</b>		<b>1 187 851,55</b>	<b>1 125 975,13</b>	<b>5.5</b>
64510000	COTISATIONS A L'URSSAF	638 484,09	733 998,69	-13.01
64520000	COTISATIONS AUX MUTUELLES	56 845,99	57 720,18	-1.51
64530000	COTISATIONS AUX CAISSES RETRAITE	171 505,66	196 548,91	-12.74
64540000	COTISATIONS POLE EMPLOI	101 587,80	112 750,25	-9.9
64580000	COTISATIONS AUTRES FORFAIT SOCIAL PSFEE	105 154,02	-10 084,95	NS
64581000	VAR CH/CP	17 002,95	-541,75	NS
64582000	VAR CH S/RTT	-2 271,93	-19 097,94	-88.1
64583000	CHARGES S/BONUS	0,00	-17 568,00	-100
64720000	BUDGET CE	18 207,29	19 443,79	-6.36
64750000	MEDECINE DU TRAVAIL	6 418,75	7 237,20	-11.31
64800000	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	74 916,93	45 568,75	64.4
<b>Dot. amort. sur immobilisations</b>		<b>871 275,37</b>	<b>1 044 342,75</b>	<b>-16.57</b>
68111000	DOTATIONS AUX AMORT. INCORPORELS	243 831,15	266 785,03	-8.6
68112000	DOTATIONS AUX AMORT. CORPORELS	627 444,22	777 557,72	-19.31
<b>Dot. prov. sur actif circulant</b>		<b>2 626 324,95</b>	<b>1 505 617,32</b>	<b>74.44</b>
68173000	DOT. PROV DEPRECIAT° DES STOCKS	2 615 489,87	1 390 935,06	88.04
68174000	DOT. PROV DEP. CREANCES DOUTEUSES	10 835,08	114 682,26	-90.55
<b>Dot. prov. pour risques et charges</b>		<b>0,00</b>	<b>46 864,13</b>	<b>-100</b>
68150000	DOT. PROV. PR RISQUE ET CHARGE	0,00	14 000,00	-100
68151000	DOTATION AUX PROVISIONS POUR RISQUES DE GARANTIE	0,00	27 209,52	-100
68152000	DOTATIONS PROVISIONS PERTE DE CHANGES COMMERCIAL	0,00	5 654,61	-100
<b>Autres charges d'exploitation</b>		<b>256 438,85</b>	<b>238 577,27</b>	<b>7.49</b>
65400000	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	8 114,39	0,00	NS
65600000	PERTE DE CHANGE SUR CREANCES ET DETTES COMMERCIAL	107 242,47	238 286,65	-54.99

## SAS Phenix Systems

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 (Bilan)

Compte de résultat		31/12/2020	31/12/2019	%
65800000	CHARGES DE GESTION COURANTE	0,05	207,89	-99.98
65800001	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	141 081,94	82,73	NS
	<i>Charges d'exploitation</i>	<i>16 164 309,04</i>	<i>16 020 172,29</i>	<i>0.9</i>
	<i>Résultat d'exploitation</i>	<i>-3 027 531,99</i>	<i>-3 849 524,53</i>	<i>-21.35</i>
	<b>Autres intérêts et produits assimilés</b>	<b>5 934,63</b>	<b>7 395,94</b>	<b>-19.76</b>
76800000	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	5 934,63	7 395,94	-19.76
	<i>Produits financiers</i>	<i>5 934,63</i>	<i>7 395,94</i>	<i>-19.76</i>
	<b>Dotations financières amort. prov.</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>-100</b>
68660000	DOTATION PROVISION DEPRECIATION ELEMENTS FINANCIERS	0,00	5 000,00	-100
	<b>Intérêts et charges assimilées</b>	<b>414 180,09</b>	<b>320 733,37</b>	<b>29.14</b>
66110000	INTERETS DES EMPRUNTS	25 157,94	19 013,77	32.31
66150000	INTERETS COMPTES COURANT	389 022,15	301 719,60	28.93
	<i>Charges financières</i>	<i>414 180,09</i>	<i>325 733,37</i>	<i>27.15</i>
	<i>Résultat financier</i>	<i>-408 245,46</i>	<i>-318 337,43</i>	<i>28.24</i>
	<b>Résultat courant</b>	<b>-3 435 777,45</b>	<b>-4 167 861,96</b>	<b>-17.56</b>
	<b>Produits exceptionnels op. gestion</b>	<b>1 500,00</b>	<b>407 954,52</b>	<b>-99.63</b>
77180000	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 500,00	403 660,90	-99.63
77181000	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	0,00	4 293,62	-100
	<b>Reprise sur prov. et transferts de charges</b>	<b>151 050,00</b>	<b>16 614,60</b>	<b>809.14</b>
78750000	REP/PROV PROV. RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELLES	151 050,00	14 810,14	919.91
78761000	REPRISE DEPRECIATIONS EXCEPTIONNELLES	0,00	1 804,46	-100
	<i>Produits exceptionnels</i>	<i>152 550,00</i>	<i>424 569,12</i>	<i>-64.07</i>
	<b>Charges exceptionnelles op. gestion</b>	<b>179 450,59</b>	<b>27 742,01</b>	<b>546.86</b>
67100000	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	7 923,73	-100
67120000	PENALITES AMENDES	0,00	14 537,00	-100
67181000	CHARGES EXCEPTIONNELLES DIVERS	179 450,59	5 281,28	NS
	<b>Dotations exceptionnelles amort. prov.</b>	<b>0,00</b>	<b>151 050,00</b>	<b>-100</b>
68750000	DOTATION AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00	151 050,00	-100
	<i>Charges exceptionnelles</i>	<i>179 450,59</i>	<i>178 792,01</i>	<i>0.37</i>
	<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-26 900,59</b>	<b>245 777,11</b>	<b>-110.95</b>
	<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>-562 114,00</b>	<b>-325 073,00</b>	<b>72.92</b>
69890000	INTEGRATION FISCALE PRODUIT	-423 543,00	0,00	NS
69940000	CIR / CII	-138 571,00	-325 073,00	-57.37
	<b>Bénéfice ou perte</b>	<b>-2 900 564,04</b>	<b>-3 597 011,85</b>	<b>-19.36</b>

# Déclaration et liasse fiscale





**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020
<b>Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe</b>			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>			

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS Phenix Systems			
SIRET	4 3 2 2 0 9 6 1 7 0 0 0 3 9		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
Rue Richard Wagner			
63200 Riom			

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante 0 1 0 1 2 0 0 7

Pour les sociétés filiales, désignation SAS PHENIX SYSTEMS  
RUE RICHARD WAGNER 63200 RIOM SIRET

**B ACTIVITÉ**

Activités exercées Ingénierie, études techniques Si vous avez changé d'activité, cochez la case

**C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION** (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable au taux normal		Bénéfice imposable à 15%		Déficit	3488866
Résultat net cession, concession sous-concession des brevets et assimilés imposable à 10%						

<b>2 Plus-values</b>	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
----------------------	----------------------------------	--	----------------------------------	--	---------------------------------	--	------------------------------------	--

**3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies*  Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A   
 Entreprise nouvelle, art. 44 *septies*  Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies*  Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*   
 Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 *sexdecies*  Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 *octies* A  Autres dispositifs   
 Société d'investissement immobilier cotée  Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*   
 Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)  Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

**4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :** dans le secteur productif, art. 244 *quater* W

**D IMPUTATIONS** (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS** (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

**F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4** (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Société tête de groupe et mandat d'une autre entité du groupe pour souscrire la 2258

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case ci-contre

**G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE**

L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée  ORACLE

Examen de conformité fiscale

Prestataire de confiance :

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
KPMG 6 rue Valentin Haüy Immeuble KPMG 63063 Clermont-Ferrand Cedex 1	
Tél: 33473447070	Tél:

OGA/OMGA ou Viseur conventionné	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 22072022 Lieu: RIOM

Qualité et nom du signataire: M Andrew Johnson - Président

Signature:

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Désignation de l'entreprise SAS Phenix Systems  
Adresse Rue Richard Wagner 63200 Riom

ANNÉE 2020 ou exercice  
du 01012020  
au 31122020

**A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v notice 1**

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	M JOUAULT FABIEN RESPONSABLE SUPPORT TECHNIQUE				LIEU DIT CHABREPINE 63440 CHAMPS			
2	M MARCILLE FREDERIC DIRECTEUR DES OPERATIONS				44 RUE DE ROCHE GENES 63170 AUBIERE			
3	M LOUIS FRANCOIS INGENIEUR APPLICATION AVANT VENTES				45 RUE DOCTEUR LE PETIT 63110 BEAUMONT			
4	M BROCHARD EMMANUELLE RESPONSABLE RH				24 RUE DESCARTES 63100 CLERMONT FERRAND			
5	M CAUTENET ETIENNE RESPONSABLE ENGINEERING				19 RUE DE SAINT MAURICE 63730 MIREFLEURS			
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES			
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	TOTAL DES COLONNES 5 à 8
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	67662			67662				67662
2	96668	3105		99774				99774
3	70996	3708		74705				74705
4	62243			62243				62243
5	64503			64503				64503
6								
7								
8								
9								
10								
**	362074	6813		368888				368888

\*\* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		936
Totaux		936

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice.....2020..... (total col. 9 + total col. 10) 10	369824	- de l'exercice...2020. 10	0
- de l'exercice précédent 10	381455	- de l'exercice précédent 10	0
Nom et qualité du signataire M Andrew Johnson Président		À RIOM....., le..... Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise : <u>SAS Phenix Systems</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>12</u>		
Adresse de l'entreprise <u>Rue Richard Wagner 63200 Riom</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>		
Numéro SIRET * <u>4 3 2 2 0 9 6 1 7 0 0 0 3 9</u>			Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N clos le, <u>31/12/2020</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISÉ * IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
Immobilisations en cours	AV	AW		
Avances et acomptes	AX	AY		
ACTIF IMMOBILISÉ * IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
	Prêts	BF	BG	
Autres immobilisations financières *	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	
ACTIF CIRCULANT STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
	En cours de production de biens	BN	BO	
	En cours de production de services	BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT	BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
	ACTIF CIRCULANT CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
		Autres créances (3)	BZ	CA
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	ACTIF CIRCULANT DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	CE
Disponibilités		CF	CG	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
	TOTAL (III)	CJ	CK	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	(3) Part à plus d'un an :	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

Désignation de l'entreprise		SAS Phenix Systems		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		31122020	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....1156023..)	DA	1156023		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....	DB	4336911		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/> )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	115603		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="B1"/> )	DF	638274		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="text" value="EJ"/> )	DG	249787		
	Report à nouveau	DH	-1		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	-2900564		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>			DL	3596033
<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>			DO	
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP	506860		
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>			DR	506860
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/> )	DV	8652958		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	12326		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2828190		
	Dettes fiscales et sociales	DY	994541		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	105801		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	253902		
<b>TOTAL (IV)</b>			EC	12847721	
<b>(V)</b>			ED		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>			EE	16950614	
<b>RENVois</b>	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	12835395		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

Désignation de l'entreprise : SAS Phenix Systems				Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N						
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	49309	FB	1274142	FC	1323451	
	Production vendue	} biens *	FD	1132242	FE	8402696	FF	9534938
			} services *	FG	281306	FH	475848	FI
	<b>Chiffres d'affaires nets *</b>	FJ		1462857	FK	10152687	FL	11615544
	Production stockée *					FM	-438188	
	Production immobilisée *					FN	194574	
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	1638611	
	Autres produits (1) (11)					FQ	126233	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	13136777
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	1463660	
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	3608472	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	1381010	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	2137502	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	114452	
	Salaires et traitements *					FY	2517320	
	Charges sociales (10)					FZ	1187851	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	871275
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	2626324
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	256438	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	16164309	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	-3027531	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	5934	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	5934	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	414180	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	414180	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	-408245	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	-3435777	

Désignation de l'entreprise <u>SAS Phenix Systems</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
			<b>Exercice N</b>	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA 1500	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC 151050	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD 152550	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE 179450	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH 179450	
<b>4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)</b>			HI -26900	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		<b>(IX)</b>	HJ	
Impôts sur les bénéfices *		<b>(X)</b>	HK -562114	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>			HL 13295261	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			HM 16195825	
<b>5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)</b>			HN -2900564	
RENVVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	IG
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP
			– Crédit-bail immobilier	HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)		IH
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ 5934
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK 389022
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD
	(9)	Dont transferts de charges		A1 84880
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	( dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5 )	A2
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		
facultatives		A6	obligatoires A9	
dont cotisations facultatives Madelin		A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels :		Exercice N	
			Charges exceptionnelles Produits exceptionnels	
<b>Détail en annexe</b>				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
			Charges antérieures Produits antérieurs	

**OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES ET SUR EXERCICES ANTÉRIEURS**

Annexe 2053

Désignation de l'entreprise : SAS Phenix Systems

Exercice N, clos le : 31122020

<b>DÉTAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	
Charges sur opérations de gestion	179450
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Amortissements des charges à répartir	
<b>TOTAL</b>	<b>179450</b>
<b>DÉTAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	
Produits sur opérations de gestion	1500
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Provision spéciale de réévaluation	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	151050
Provisions pour dépréciation	
<b>TOTAL</b>	<b>152550</b>
<b>DÉTAIL DES CHARGES CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS</b>	
Achats	
Services extérieurs	
Impôts et taxes	
Charges de personnel	
Charges de gestion courante	
Charges financières	
Redevances de crédit-bail	
<b>TOTAL</b>	
<b>DÉTAIL DES PRODUITS CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS</b>	
Ventes	
Subventions d'exploitation	
Produits de gestion courante	
Produits financiers	
<b>TOTAL</b>	

Désignation de l'entreprise		SAS Phenix Systems				31122020		Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
		1		2		3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ	1243712	D8		D9	207022	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	736370	KE		KF	194839	
CORPORELLES	Terrains			KG	36555	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KO		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS	4479439	KT	KU	69063
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	286419	KW		KX	
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	221053	LC		LD	6825
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH	1294	LI		IJ	
	Avances et acomptes				LK		LL		LM	
	TOTAL III				LN	5024761	LO		LP	75888
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T		
	Autres participations			8U	568717	8V		8W		
	Autres titres immobilisés			1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières			1T	73613	1U		1V		
	TOTAL IV			1Q	642331	1R		1S		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	7647176	ØH		ØJ	477750	
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
		par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
		1		2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN		CØ		DØ	1450735	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO	207022	LV		LW	724187	1X		
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY	36555	LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agenets et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	4548502	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers	IU		MM		MN	286419	MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	227878	MU	
		Emballages récupérables et divers*	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	803	NA	490	NB	
Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
TOTAL III		IY		NG	803	NH	5099846	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations	IØ		ØX		ØY	568717	ØZ		
	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F	73613	2G		
	TOTAL IV	I3		NJ		NK	642331	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	207022	ØK	803	ØL	7917100	ØM		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <b>SAS Phenix Systems</b>	31122020	Néant <input type="checkbox"/> *
---	----------	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY	709595	EL	243600	EM		EN	953196
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	529117	PF	230	PG		PH	529347
TOTAL I		RK	1238712	RM	243831	RN		RO	1482544
Terrains		PI	7206	PJ	1903	PK		PL	9109
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	3406556	QA	569020	QB		QC	3975576
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	191256	QE	26873	QF		QG	218130
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	141254	QM	29647	QN		QO	170901
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	3746273	QV	627444	QW		QX	4373718
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	4984986	ØP	871275	ØQ		ØR	5856262

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5					N6
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU					RV
Autres immob. incor		N7	N8	P6	P7	P8	P9					Q1
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC					SD
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7					Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5					R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3					S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1					T2
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8					T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6					U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4					V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2					W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9					X1
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7					X8
Frais d'acquisition de titres de participations		NL				NM						NO
TOTAL III												
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU					NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8	
Primes de remboursement des obligations				SP	SR	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice				
		1	2	3	4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	<b>TOTAL I</b>	3Z		TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	700923	4B	4C	194063	4D	506860	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F	4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K	4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P	4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	5654	4U	4V	5654	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y	4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C	5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H	5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP	EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S	5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	5X		5Y		
	<b>TOTAL II</b>	5Z	706577	TV	TW	199717	TX	506860	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A		6B	6C	6D			
		6E		6F	6G	6H			
		02		03	04	05			
		9U	5000	9V	9W	9X	5000		
	Sur stocks et en cours	6N	1390935	6P	2615489	6R	1390935	6S	2615489
	Sur comptes clients	6T	303834	6U	10835	6V	114128	6W	200540
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	1699769	TY	2626324	TZ	1505063	UA	2821030
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	2406347	UB	2626324	UC	1704781	UD	3327890	
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE	2626324	UF	1553731			
			UG		UH				
			UJ		UK	151050			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10				
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT	73613	UV	73613	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	240245	240245		
	Autres créances clients		UX	5436073	5436073		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY	24	24		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	6837	6837		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	1693042	1693042	
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	220357	220357	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC	458384	458384		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	168499	168499		
	Charges constatées d'avance		VS	14395	14395		
	<b>TOTAUX</b>			VT	8311473	VU	8237859
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG				
	à plus d'1 an à l'origine		VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2828190	2828190			
Personnel et comptes rattachés		8C	385861	385861			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	445844	445844			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	68859	68859		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	93976	93976		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	8652958	8652958			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	105801	105801			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L	253902	253902			
<b>TOTAUX</b>			VY	12835395	VZ	12835395	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	1000000	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Désignation de l'entreprise <b>SAS Phenix Systems</b>		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) <input checked="" type="checkbox"/> ET <input type="checkbox"/> Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N clos le <b>31/12/2020</b>						
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b> BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE										
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	( Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D du CGI)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		WI	1234004	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)					I7				
						4351				
						1234004				
					-423543					
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7				
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme					I8				
	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)					ZN				
	- imposées au taux de 0%					WN				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*					WO				
					XR					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)					YQ					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art.39-1-3 <sup>ème</sup> et 212 du CGI)		SU	194091	Zone d'entreprises* (activité exonérée)	SW			
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y1					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3					
					TOTAL I	WR				
					1014558					
<b>II. DÉDUCTIONS</b> PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE										
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *					WT					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)					WU					
					1464290					
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme					- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)	WV			
						- imposées au taux de 0 %	WH			
						- imposées au taux de 19 %	WP			
						- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure	WW			
						- imputées sur les déficits antérieurs	XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					WZ				
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts		( Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	)	XA			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX				
	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *					ZY				
Majoration d'amortissement *					XD					
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*		Entreprises nouvelles (art.44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (art.44 sexies)	L2	J.E.I. (art. 44 <i>sexies</i> A)	L5	
			ZFU – TE (art. 44 octies A)		ØV	S.I.I.C. (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 <i>terdecies</i> )	PA
			Bassin urbain à dynamiser (art. 44 <i>sexdecies</i> )		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodecies</i> )		1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 <i>quaterdecies</i> )	XC
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 <i>quindecies</i> )			Zone de revitalisation rurale (art. 44 <i>quindecies</i> )		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 <i>septdecies</i> )	PB
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)					XS					
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	(		dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> )	X9	0	Dont déduction except. simulateur de conduite (art.39 <i>decies</i> E)	YH			
			dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> C)	YC			
			dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> B)	YB		dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> D)	YD			
			dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> F)	YI		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI			
			dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> G)	YL						
					138571					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y2					
					0					
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b> TOTAL II										
					XH					
					4503425					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		{		Bénéfice (I moins II)	XI					
				Déficit (II moins I)	XJ					
					3488866					
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *					ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *					XL					
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN					
					XO					
					3488866					

Désignation de l'entreprise : <u>SAS Phenix Systems</u>		31122020		Néant <input type="checkbox"/> *
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)			K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice			K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4 bis - K5)			K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)			YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>er</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice			ZT	465754
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>er</sup> bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *				
Voir annexe ...		8X		8Y
		8Z		9A
		9B		9C
Total des provisions pour risques et charges				48668
Provisions pour dépréciation *				
Voir annexe ...		9D		9E
		9F		9G
		9H		9J
Total des provisions pour dépréciation			1234004	1415622
Charges à payer				
		9K		9L
		9M		9N
		9P		9R
		9S		9T
Total des charges à payer				
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	1234004	YO
			↓ ligne WI	↓ ligne WU
				1464290

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**PRODUITS A RECEVOIR****CHARGES A PAYER**

Désignation de l'entreprise :

Exercice N clos le :

Annexe 2058 B - Cadre II

PRODUITS A RECEVOIR	LIBELLÉ	POSITION A LA CLÔTURE T.T.C.	CHARGES DÉDUCTIBLES		CHARGES NON DÉDUCTIBLES
			CHARGES A PAYER DÉDUCTIBLES	CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES HORS TAXES	
	MONTANT A L'OUVERTURE				
	MONTANT UTILISÉ				
	MONTANT RÉSIDUEL				
	MONTANT COMPTABILISÉ				
	MONTANT A LA CLÔTURE				
CONGÉS A PAYER	Congés provisionnés				
	Charges sociales provisionnées				
	Charges fiscales provisionnées				
	SOUS-TOTAL				
INTÉRÊTS COURUS	Immob.fin., emprunts et assimilés				
	Participations groupes				
	Participations hors groupes				
	Sociétés en participation				
	Clients, fournisseurs				
	Associés				
	Banques et val.mob.de placement				
	Concours bancaires courants				
	RRR à obtenir, fact.et avoirs à recevoir				
	RRR à accorder, fact.et avoirs à établir				
	Participation des salariés				
	Personnel				
	Sécurité sociale				
	Etat				
	Produits et charges externes diverses				
	TOTAL				

**BIENS EN LOCATION  
SUIVI DES AMORTISSEMENTS**

AMORTISSEMENTS A REPORTER	
AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	
AMORTISSEMENTS DÉDUITS DANS L'EXERCICE	
AMORTISSEMENTS RESTANT A REPORTER	



Désignation de l'entreprise : <b>SAS Phenix Systems</b>										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	-8764715	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB					
						- Autres réserves	ZD	638274				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	-3597011		Dividendes	ZE						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF	-13000000					
	<b>TOTAL I</b>	ØF	-12361727		Report à nouveau	ZG	-1					
			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZH	-12361727				<b>TOTAL II</b>			
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>												
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )					J7			YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance								YT	111259		
	- Locations, charges locatives et de copropriété ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )					J8			XQ	403815		
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU	9614		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	890384		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV			
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )					ES	5516		ST	722428		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	2137502		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW	52187		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ( dont taxe intérieure sur les produits pétroliers )					ZS			9Z	62264		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								YX	114452		
TVA	- Montant de la TVA collectée								YY	963808		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	1635440		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS) *								ØB	2520257		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	2,36	%	
	- Numéro de centre agréé *					XP						
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)											
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH			
RÉGIME DE GROUPE *	<b>Société:</b> résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA	-3488866	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	<b>Groupe:</b> résultat d'ensemble		JD	-1987329	Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS Phenix Systems Néant  \*

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Date d'acquisition des éléments cédés* et Nature <sup>(1)</sup>		Valeur d'origine* <sup>(2)</sup>	Valeur nette réévaluée* <sup>(3)</sup>	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt <sup>(4)</sup>	Autres amortissements* <sup>(5)</sup>	Valeur résiduelle <sup>(6)</sup>
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
	13					
	14					
	15					
	16					
	17					
TOTAL						

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

	Prix de vente <sup>(7)</sup>	Montant global de la plus-value ou de la moins-value <sup>(8)</sup>	Court terme <sup>(9)</sup>	Long terme <sup>(10)</sup>			Plus-value taxable à 19 % <sup>(1)</sup> <sup>(11)</sup>
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
	13						
	14						
	15						
	16						
	17						
TOTAL							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : _____					
<b>Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *</b>					
	Court terme <small>(9)</small>	Long terme <small>(10)</small>			Plus-value taxables à 19 % <small>(1)</small> <small>(11)</small>
		19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
<b>Total des plus ou moins-values nette fiscale</b>					
<b>II - Autres éléments</b>	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	Divers (détail à donner sur une note annexe)*				
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique)				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique)				
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 %	<b>(A)</b>	<b>(B)</b> (Ventilation par taux)		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : <u>SAS Phenix Systems</u>	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
---	------------------------------------	----	---

**A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME**

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> 1 <i>ter</i> et 1 <i>quater</i> CGI)				
<b>TOTAL 1</b>					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> 1 <i>ter</i> et 1 <i>quater</i> du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
(à préciser) au titre de :	N-8				
N-9					
<b>TOTAL 2</b>					

**B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS**

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
<b>TOTAL</b>				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS Phenix Systems Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷.	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ❶.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❶.	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
 ❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine  ❶		Moins-values à 12,8 %  ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %  ❸	Solde des moins-values à 12,8 %  ❹
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\***

Origine  ❶		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme  ❷	Imputations sur le résultat de l'exercice  ❸	Solde des moins-values à reporter col.6=2+3-4-5  ❹
		À 19 %, ou à 15 %  ❺	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice  ❻			
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS Phenix Systems</u>	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
---	---

<b>I</b> SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

<b>II</b> RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice <b>①</b>	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année <b>②</b>	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice <b>⑤</b>
		donnant lieu à complément d'impôt <b>③</b>	ne donnant pas lieu à complément d'impôt <b>④</b>	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: <b>SAS Phenix Systems</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le: <b>0 1 0 1 2 0 2 0</b>		et clos le: <b>3 1 1 2 2 0 2 0</b>	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel (hors CVAE) :		YP	59
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	11615544
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
<b>TOTAL 1</b>		OX	11615544
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	126233
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	194574
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	18013
Retrèvements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
<b>TOTAL 2</b>		OM	338821
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats		ON	5223246
Variation négative des stocks		OQ	1819198
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	1596458
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	256438
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	23037
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
<b>TOTAL 3</b>		OJ	8918379
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	OG
			3035986
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant à 0.		SA	3035986
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, ajusté à 12 mois)		GX	11615544
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	63
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	10254747
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 0
Date de cessation		GZ	3 1 / 1 2 / 2 0 2 0
		HR	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE | 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 0 |

N° SIRET

4 3 2 2 0 9 6 1 7 0 0 0 3 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE **SAS Phenix Systems**

ADRESSE (voie) **Rue Richard Wagner**

CODE POSTAL **63200**

VILLE **Riom**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3 1156023

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination **3D SYSTEMS Europe Limited**  
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention **100,00** Nb de parts ou actions **1156023**  
 Adresse : N°  Voie **MARK HOUSE**  
 Code Postal  Commune  Pays **GB**

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE | 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 0 |

N° SIRET | 4 | 3 | 2 | 2 | 0 | 9 | 6 | 1 | 7 | 0 | 0 | 0 | 3 | 9 |

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE |  |

ADRESSE (voie) |  |

CODE POSTAL |  | VILLE |  |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE |  |

Forme juridique	<input type="text" value="SARL"/>	Dénomination	<input type="text" value="Sint-Tech Sint-Tech"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="4 8 9 6 4 9 6 3 2"/>	% de détention	<input type="text" value="100,00"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text" value="Rue Richard Wagner"/>
	Code Postal <input type="text" value="63200"/>	Commune	<input type="text" value="RIOM"/>
		Pays	<input type="text" value="FR"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text" value="ADDITIVE MANUFACTURING TECHNOLOGIE"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text" value="100,00"/>
Adresse :	N° <input type="text" value="121"/>	Voie	<input type="text" value="OAKTON SUITE"/>
	Code Postal <input type="text" value="IL600007"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text" value="US"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Édité à partir de Loop V4.42.0

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.









**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE  
DES ENTREPRISES**

**Déclaration de la valeur ajoutée et des effectifs salariés**

(Articles 1586 ter à 1586 nonies du code général des impôts)

Dénomination

Adresse

Code postal

Ville

SAS Phenix Systems										
					Rue Richard Wagner					
6	3	2	0	0						
Riom										

<b>SIRET</b>	4	3	2	2	0	9	6	1	7	0	0	0	3	9						
<b>Période référence</b>	0	1	/	0	1	/	2	0	2	0	3	1	/	1	2	/	2	0	2	0

<b>Date de cessation</b>																				
--------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

La déclaration n° 1330-CVAE-SD des assujettis doit indiquer, par établissement ou par lieu d'emploi situé en France, le nombre de salariés employés au cours de la période de référence définie à l'article 1586 *quinquies* du CGI.

**Les entreprises qui exploitent un établissement unique et qui n'emploient pas de salarié exerçant une activité plus de trois mois sur un lieu hors de l'entreprise (chantiers, missions, etc.) sont considérées comme mono-établissement.**

**Si vous êtes dans cette situation, vous pouvez, soit remplir la déclaration n° 1330, soit servir uniquement le cadre réservé à la CVAE dans votre déclaration de résultat : modèles n° 2033-E-SD (CERFA n° 11 483), n° 2035-E-SD (CERFA n° 11 700), n° 2059-E-SD (CERFA n° 11 484) ou n° 2072-E-SD (CERFA n° 14 027).**

**I. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE**

Le montant de la valeur ajoutée à indiquer correspond à celui résultant du calcul effectué, au titre de la période de référence, sur les tableaux de la série E des imprimés des liasses fiscales (BIC, IS, BNC et RF). Pour les entreprises du secteur financier (banques, assurances, etc.), les entreprises ayant exercé l'option prévue à l'article 93 A du CGI ou les entreprises qui produisent de l'électricité, une définition particulière de la valeur ajoutée doit être retenue.

<b>Valeur ajoutée soumise à la CVAE</b>	<b>A2</b>	3035986
<b>Chiffre d'affaire de référence</b>	<b>A3</b>	11615544
<b>Chiffre d'affaires de référence groupe</b>	<b>B6</b>	10254747

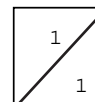
<b>A RIOM</b>	<b>SIGNATURE</b>
<b>DATE 28062021</b>	

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.





# DECLARATIONS DES LOYERS PROFESSIONNELS



## IDENTIFICATION DE LA SOCIETE DECLARANTE

Déclaration des loyers au 1er janvier de l'année

2021

N° SIREN

432209617

Dénomination de l'entreprise

SAS Phenix Systems

## CARACTERISTIQUES DES LOCAUX (Base DGFiP)

Référence 6330003029507112B1201974

Voie 9002 RUE RICHARD WAGNER

Invariant 633000302950

Batiment/Entrée/Etage A\01\00

ROF CFE2

Code postal 63200

Ville RIOM

Top sous sol Top Parking 

Occupation Partiellement

Propriétaire :

Siren

498380351

Nom

6540 PROJECT

## MISE A JOUR PERMANENTE DES LOYERS PROFESSIONNELS

Précision sur l'adresse du local :

### Nouveau propriétaire

Siren

Titre/F Juridique

Nom

Prénom

### Loyer

Mode occupation

LOC

Montant loyer annuel

280229

Date de fin d'occupation

## CARACTERISTIQUES DES LOCAUX (Base DGFiP)

Référence

Voie

Invariant

Batiment/Entrée/Etage A\01\00

ROF

Code postal

Ville

Top sous sol Top Parking 

Occupation

Propriétaire :

Siren

Nom

## MISE A JOUR PERMANENTE DES LOYERS PROFESSIONNELS

Précision sur l'adresse du local :

### Nouveau propriétaire

Siren

Titre/F Juridique

Nom

Prénom

### Loyer

Mode occupation

Montant loyer annuel

Date de fin d'occupation

# Liasse Groupe Membre



**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**  
**DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ**  
**COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SAS Phenix Systems**

N° SIRET : | 4 | 3 | 2 | 2 | 0 | 9 | 6 | 1 | 7 | 0 | 0 | 0 | 3 | 9 |

Néant \*

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : 01012020

clos le : 31122020

**I - RÉINTÉGRATIONS**

Bénéfice comptable de l'exercice  
(report de la ligne WA du 2058 A)

	E 1	
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A-SD)	E 2	1014558
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E 9	
Réintégration de 4 % du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058-A-SD	Z 7	

TOTAL I E 3 1014558

**II - DÉDUCTIONS**

Perte comptable de l'exercice  
(report de la ligne WS du 2058 A)

Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)	E 5	1602861
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %	E Y
	• imposées au taux de 15 %	E 6
	• imposées au taux de 0 %	E Z
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme	E 7
	• imputées sur les déficits antérieurs	E 8
• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F <sup>(1)</sup> , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	I 9	

**III - RÉSULTAT FISCAL**

TOTAL II F 1 4503425

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I – II)	F 2	
	Déficit (II – I)	F 3	3488866
Déficit de l'exercice reporté en arrière*		F 4	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis)*		F 6	
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	
	Déficit	F 9	3488866

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS  
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME  
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SAS Phenix Systems**

Néant  \*

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : 01012020  
clos le : 31122020

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS*		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	18755445
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) ( Nombre d'opérations sur l'exercice M5bis )	M5ter	
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	18755445
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	3488866
Total des déficits restant à reporter	H9	22244311

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 B *bis* déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 15 %	À 19 %	À 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT  
ET AUX PLUS OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME  
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée  
ou du groupe : **SAS Phenix Systems**  
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats :  
SIRET Société intégrée : **43220961700039**  
Exercice ouvert le : **01012020** clos le : **31122020**

Cocher la case si la déclaration  
souscrite concerne la société mère

(Résultat d'ensemble)

Néant  \*

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
	CA		CB	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble				<b>3488866</b>
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 01/01/2019)	CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 <i>undecies</i> ) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX		CY	<b>3488866</b>
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ		DA	<b>3488866</b>

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-values (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-values (EG-EE) taux de 0 %			B5			B4
<b>C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %</b>						
Plus-values à 19 % (art. 210 E, 210 F <sup>(6)</sup> , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3					

(1) À réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.  
(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contrevention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.  
(3) À l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, de la quote-part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.  
(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.  
(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPD) cotés pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.  
(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

### ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE, DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée ou du groupe :

SAS Phenix Systems

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : 43220961700039

Exercice ouvert le : 01012020 clos le : 31122020

Néant  \*

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions		
	FA	FB	FC	FD	FE	FF
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe						
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019						
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe						FZ
Autres régularisations (à détailler)						FH
TOTAL						FL
BÉNÉFICE (2) FK – FL						FN
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB	F2	F3	GF	F4	F5
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)			F6	GG	F7	F8
Autres régularisations (à détailler)	GC	F9	G1	GH	G2	G3
Sous total	GD	G4	G5	GI	G6	G7
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE			GJ		
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %		E8			E6	
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %			E7			E5

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

### FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES ANTÉRIEURS À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société **SAS Phenix Systems**

N° SIRET **43220961700039**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : **01012020** clos le : **31122020**

Néant  \*

<b>Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)</b>	<b>19 %<sup>(1)</sup></b>	<b>15 %</b>	<b>0 %</b>
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1		
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2		
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3		
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4		
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5		
<b>Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)</b>			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6		<b>-3488866</b>
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7		
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8		
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9		
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégréées par la société bénéficiaire de cet apport	10		
Réévaluations libres	11		
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12		
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13		<b>-3488866</b>

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

# Liasse Groupe Tête




**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			

<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS Phenix Systems	
SIRET 4 3 2 2 0 9 6 1 7 0 0 0 3 9	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
63200 Riom	

<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	0 1 0 1 2 0 0 7
Pour les sociétés filiales, désignation	
SIRET	

<b>B ACTIVITÉ</b>	
Activités exercées	Ingénierie, études techniques
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

<b>C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Bénéfice imposable à 15%	Déficit	1987330
Résultat net cession, concession sous-concession des brevets et assimilés imposable à 10%				
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i> <input type="checkbox"/> Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> -0 A <input type="checkbox"/> Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i> <input type="checkbox"/> Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i> <input type="checkbox"/> Zone de restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i> <input type="checkbox"/> Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i> <input type="checkbox"/> Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies</i> A <input type="checkbox"/> Autres dispositifs <input type="checkbox"/> Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/> Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i> <input type="checkbox"/> Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/> Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="text"/>				

<b>4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :</b> dans le secteur productif, art. 244 <i>quater</i> W	
<b>D IMPUTATIONS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

<b>F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4</b> (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)	
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 <i>quinquies</i> C-I-1), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
2- Société tête de groupe et mandat d'une autre entité du groupe pour souscrire la 2258	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 <i>quinquies</i> C-I-2), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	

<b>G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>	
L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée	
Examen de conformité fiscale	
<input type="checkbox"/> Prestataire de confiance :	

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
KPMG 6 rue Valentin Haüy 63063 Clermont-Ferrand Cedex 1	
Tél:	Tél:
OGA/OMGA ou Viseur conventionné	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 22072022 Lieu: RIOM
	Qualité et nom du signataire: M Andrew Johnson - Président
	Signature:
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**

**ÉTAT DES CRÉDITS D'IMPÔT  
ET CRÉANCES IMPUTABLES**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : SAS Phenix Systems

N° SIRET 

4	3	2	2	0	9	6	1	7	0	0	0	3	9
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Exercice ouvert le : 01012020

clos le : 31122020

Néant

SIREN, Forme juridique Dénomination des sociétés	Type réduction et crédit d'impôt	Montant du crédit d'impôt	Créances report en arrière des déficits antérieurs des filiales		Précisions sur l'utilisation de crédits d'impôts (Utilisation de valeur AUT)
			Cédées à la mère	Utilisées par la mère	
432209617 SA PHENIX SYSTEMS	CIR	138571			
432209617 SA PHENIX SYSTMES	CIR	165702			
432209617 SA PHENIX SYSTEMS	CIR	159371			
432209617 SA PHENIX SYSTEMS	CIR	266511			

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES CRÉDITS D'IMPÔT  
ET CRÉANCES IMPUTABLES**

## Montant total par type de réduction et de crédit d'impôt au titre du résultat d'ensemble

Type de réduction et de crédit d'impôt	Total
PVM - Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières	
CIC-Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
COR-Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
CIR-Crédit d'impôt en faveur de la recherche	730155
MEC-Réduction d'impôt au titre du mécénat	
FOR-Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
RAC-Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	
FAM-Crédit d'impôt famille	
CIN-Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles	
VEL-Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos	
REB-Crédit pour la rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	
BIO-Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
PHO-Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques	
BLC-Crédit pour l'abandon des loyers par les bailleurs de locaux commerciaux	
AUD-Crédit d'impôt pour dépenses de productions déléguées d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles	
ART-Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
CJV-Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
CPE-Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
CCI-Crédit d'impôt cinéma international	
PTR-Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
RTA-Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
COL-Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement social	
CIO-Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif	
AUT-Autres crédits d'impôts	
CSV-Crédit impôt spectacle vivant	
PRE-Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse	
CAC-Crédit d'impôt pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique, redevances versées aux organismes de gestion	
RTD-Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques	
CPG-Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans olvohosate	
HVE-Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES CRÉDITS D'IMPÔT  
ET CRÉANCES IMPUTABLES**

Dénomination des sociétés	Crédits reportables	Crédits non reportables et restituables	Crédits non reportables et non restituables
432209617 SA PHENIX SYSTEMS	0	138571	0
432209617 SA PHENIX SYSTEMS	0	165702	0
432209617 SA PHENIX SYSTEMS	0	159371	0
432209617 SA PHENIX SYSTEMS	0	266511	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>730155</b>	<b>0</b>

LK

LM

LN

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS D'ENSEMBLE  
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Néant  \*

Dénomination de la société : SAS Phenix Systems

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : 01012020  
clos le : 31122020

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	NE	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	NC	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	ND	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI)	NB	

I - SUIVI DES DÉFICITS*		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	KC	17979881
Déficits imputés (report lignes HG, ID, Z4 et EP du tableau 2058 RG)*	KD	
Déficits reportables (différence KC – KD)	KE	17979881
Déficits nés au titre de l'exercice (report ligne HL du tableau 2058 RG)	JC	1987329
Total des déficits restant à reporter (somme KE + JC)	JD	19967210

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 15 %	À 19 %	À 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) L'article 219 I-a *sexies*-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT  
ET AUX PLUS OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME  
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée  
ou du groupe : **SAS Phenix Systems**  
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats :  
SIRET Société intégrée : **43220961700039**  
Exercice ouvert le : **01012020** clos le : **31122020**

Cocher la case si la déclaration  
souscrite concerne la société mère

(Résultat d'ensemble)

Néant  \*

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
	CA		CB	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble				<b>3488866</b>
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 01/01/2019)	CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 <i>undecies</i> ) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX		CY	<b>3488866</b>
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ		DA	<b>3488866</b>

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-values (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-values (EG-EE) taux de 0 %			B5			B4
<b>C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %</b>						
Plus-values à 19 % (art. 210 E, 210 F <sup>(6)</sup> , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3					

(1) À réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.  
(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contrevention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.  
(3) À l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, de la quote-part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.  
(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.  
(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPD) cotés pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.  
(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT  
ET AUX PLUS OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME  
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée  
ou du groupe : **SARL Sint-Tech**  
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats :  
SIRET Société intégrée : **48964963200028**  
Exercice ouvert le : **01012020** clos le : **31122020**

Cocher la case si la déclaration  
souscrite concerne la société mère

(Résultat d'ensemble)

Néant  \*

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
	CA		CB	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble				<b>11117</b>
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 01/01/2019)	CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 <i>undecies</i> ) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX		CY	<b>11117</b>
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ		DA	<b>11117</b>

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-values (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-values (EG-EE) taux de 0 %			B5			B4

**C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %**

Plus-values à 19 % (art. 210 E, 210 F<sup>(6)</sup>, 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)

B3

- À réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
  - Y compris amortissements irrégulièrement différés en contrevention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
  - À l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, de la quote-part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.
  - Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.
  - Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPD) cotés pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
  - Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.
- \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT  
ET AUX PLUS OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME  
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée  
ou du groupe : **SARL 3D SYSTEMS**  
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats :  
SIRET Société intégrée : **38028197200063**  
Exercice ouvert le : **01012020** clos le : **31122020**

Cocher la case si la déclaration  
souscrite concerne la société mère

(Résultat d'ensemble)

Néant  \*

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
	CA		CB	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble		<b>1512654</b>		
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 01/01/2019)	CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 <i>undecies</i> ) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
<b>TOTAL</b>	<b>CX</b>	<b>1512654</b>	<b>CY</b>	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	<b>CZ</b>	<b>1512654</b>	<b>DA</b>	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-values (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-values (EG-EE) taux de 0 %			B5			B4

**C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %**

Plus-values à 19 % (art. 210 E, 210 F<sup>(6)</sup>, 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)

B3

- À réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
  - Y compris amortissements irrégulièrement différés en contrevention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
  - À l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, de la quote-part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.
  - Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.
  - Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPD) cotés pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
  - Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.
- \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT  
ET AUX PLUS OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME  
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée  
ou du groupe : **Phenix Systems**  
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats :  
SIRET Société intégrée :  
Exercice ouvert le : **01012020** clos le : **31122020**

Cocher la case si la déclaration  
souscrite concerne la société mère

(Résultat d'ensemble)

Néant  \*

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
	CA		CB	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble		<b>1512654</b>		<b>3499983</b>
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 01/01/2019)	CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 <i>undecies</i> ) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
<b>TOTAL</b>	<b>CX</b>	<b>1512654</b>	<b>CY</b>	<b>3499983</b>
BÉNÉFICE (CX – CY) ou DÉFICIT (CY – CX)	<b>CZ</b>		<b>DA</b>	<b>1987329</b>

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS – A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-values (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-values (EG-EE) taux de 0 %			B5			B4

**C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %**

Plus-values à 19 % (art. 210 E, 210 F<sup>(6)</sup>, 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)  B3

(1) À réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.  
(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contrevention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.  
(3) À l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, de la quote-part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.  
(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.  
(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPD) cotés pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.  
(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

### ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE, DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée ou du groupe :

SAS Phenix Systems

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : 43220961700039

Exercice ouvert le : 01012020 clos le : 31122020

Néant  \*

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions		
	FA	FB	FC	FD	FE	FF
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe						
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019						
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe					FZ	
Autres régularisations (à détailler)				FG	FH	
TOTAL				FK	FL	
BÉNÉFICE (2) FK – FL				FM	FN	
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB		F2		F3	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)					F6	
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1	
Sous total	GD		G4		G5	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE				GJ	
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %			E8			E6
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %					E7	E5

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

### ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE, DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée ou du groupe :

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée :

Exercice ouvert le :

clos le :

Néant  \*

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions									
	FA	FB	FE	FF								
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA	FB	FE	FF								
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019	FD	FE	FF	FG								
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe			FZ	FA								
Autres régularisations (à détailler)	FG	FH	FI	FJ								
TOTAL	FK	FL	FM	FN								
BÉNÉFICE (2) FK – FL												
DÉFICIT FL – FK												
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations					Moins-values et déductions						
	Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)		Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB	GC	F2	F3	F4	F5	GF	GH	GI	F7	F8	F9
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)				F6			GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC	GD	F9	G1	G2	G3	GH	GI	G4	G5	G6	G7
Sous total	GD	GE	G4	G5	G6	G7	GI	GJ	G8	G9	G10	G11
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE	GF					GJ	GK				
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %			E8						E6			
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %				E7							E5	

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



## RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

### ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE, DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée ou du groupe :

Phenix Systems

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée :

Exercice ouvert le : 01012020

clos le : 31122020

Néant  \*

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions									
	FA		FB									
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA		FB									
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019	FD		FE									
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe			FZ									
Autres régularisations (à détailler)	FG		FH									
TOTAL	FK		FL									
BÉNÉFICE (2) FK – FL      DÉFICIT FL – FK	FM		FN									
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations					Moins-values et déductions						
	Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)		Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)	
	GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe												
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)				F6		GG		F7		F8		
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous total	GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE						GJ					
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %			E8					E6				
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %				E7						E5		

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

### ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



1

Dénomination de la société mère :									
SIREN de la société mère :									
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :									
SIREN de la société intégrée :									
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :									
Exercice ouvert le :									
		clos le :							
<b>A - RÉSULTAT D'ENSEMBLE</b>		<b>Montants rapportés au résultat d'ensemble</b>				<b>Montants déduits du résultat d'ensemble</b>			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2)						MB			
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)		MC				MD			
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire ou une société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)		MI							
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)		ML				MO			
TOTAL		MP				MQ			

B - PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE NETTE À LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

1 La société mère devra numéroter ces tableaux 2058-PAP.

2 Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice s'agissant des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES DE CESSION  
D'ÉLÉMENTS D'ACTIF IMMOBILISÉ ENTRE SOCIÉTÉS DU GROUPE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société-mère	SAS Phenix Systems																
SIREN de la société-mère	4	3	2	2	0	9	6	1	7	0	0	0	3	9			
Adresse du Service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration d'ensemble des résultats																	
Exercice ouvert le :	0	1	0	1	2	0	2	0	clos le :	3	1	1	2	2	0	2	0

SUIVI DES PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES DE CESSION NON RETENUES POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT OU DE LA PLUS-VALUE OU MOINS-VALUE NETTE À LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE D'EXERCICES ANTÉRIEURS ET NON ENCORE RAPPORTÉES OU DÉDUITES

Bien	Propriétaires successifs	Valeur d'origine (1)	Amortissements déduits (2)	Suppléments d'amortissements (3)
NO	NP	NQ	NR	NS
		Plus-values et moins-values non retenues pour le calcul de la plus-value ou moins-value nette à long-terme d'ensemble au titre d'un exercice ouvert avant le 1er janvier 2019		
		<input type="checkbox"/> Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée <input type="checkbox"/> Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)		

Plus ou moins-values non encore imposées (4)							
NT							
Plus-values				Moins-values			
Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %
<input type="checkbox"/> Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée  <input type="checkbox"/> Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)							

- (1) Valeur d'origine du bien cédé, mentionnée au 2 du II de l'article 46 *quater*-0 ZH de l'annexe III au CGI et inscrite au bilan de la société du groupe qui a effectué la première cession ou au bilan de la société absorbée dans les cas prévus au BOI-IS-GPE-50-50-10 au II-C-1 n° 250.
- (2) Cumul des amortissements effectivement déduits pendant la période d'utilisation du bien par les sociétés du groupe.
- (3) Cumul des amortissements réintégrés au résultat d'ensemble en application du 1 du II de l'article 46 *quater*-0 ZH de l'annexe III au CGI.
- (4) Pour les immobilisations revêtant la nature de titres d'une société du groupe uniquement ; mentionner le montant cumulé des plus-values ou moins-values qui n'ont pas été retenues pour le calcul du résultat ou de la plus-value ou moins-value nette à long terme d'ensemble en application de l'article 223 F du code général des impôts.

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

### DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL ET DES PLUS-VALUES À LONG TERME D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **SAS Phenix Systems**

N° SIRET **43220961700039**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : **01012020**

clos le : **31122020**

Néant  \*

<b>I - RÉSULTAT FISCAL D'ENSEMBLE</b>			
Chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés intégrées		HV	11629446
Plus-values à 19 % (art. 210 F <sup>(1)</sup> , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		HQ	
Quote part de frais et charges relative aux plus ou moins values de cession de titres de participation déneutralisées		HI	
Réintégration des charges financières (CGI, art. 223 B-6 <sup>e</sup> alinéa)		HA	
Réintégration des charges financières nettes conformément aux dispositions de l'article 223 B bis du CGI		HF	
Abattement sur le bénéfice et exonération: montant excédant la limite d'exonération pour l'ensemble du groupe		HZ	
Déduction du résultat net d'ensemble de cession ou de concession de brevets et actifs assimilés imposé au taux de 10 %		HM	
Déduction des charges financières nettes en report (CGI, art. 223 B bis)		HJ	
Résultat d'ensemble avant imputation des déficits reportables	Bénéfice	HB	
	Déficit	HC	1987329
Résultat net d'ensemble de cession, de concession ou de sous-concession imputé sur le déficit d'ensemble		HN	
Plus-values d'ensemble imputées sur le déficit d'ensemble		HD	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		HE	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice *		HG	
RÉSULTAT FISCAL	Bénéfice	HK	
	Déficit	HL	1987329

<b>II - PLUS-VALUES À LONG TERME D'ENSEMBLE</b>						
	19 %		15 %		0 %	
imposables	IA		Z1		EM	
imputées sur le déficit d'ensemble de l'exercice	IB		Z2		EN	
imputées sur les moins-values correspondantes nettes à long terme antérieures	IC		Z3		EO	
imputées sur les déficits antérieurs	ID		Z4		EP	
Total : cases IB à ID, Z2 à Z4 et/ou cases EN à EP	IE		Z5		EQ	
imposées au taux réduit: cases Z1 - Z5 et/ou cases EM - EQ et/ou cases IA - IE	IF		Z6		ER	

(1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.





**REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES  
LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIETES QUI ONT CESSÉ  
D'ETRE MEMBRES DE CE GROUPE**

**(article 223 A du CGI)**

Dénomination de la société mère : SAS Phenix Systems

N° SIREN de la société mère: 432209617

Exercice ouvert le : 01012020 et clos le : 31122020

**I-A : Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice liquidé**

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	1 <sup>er</sup> exercice d'entrée dans le groupe (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou entité mère non résidente (intégration horizontale)	
				Directe (2)	Indirecte (2)
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse	4 3 2 2 0 9 6 1 7 SAS Phenix Systems Rue Richard Wagner 63200 Riom	Adresse			
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse	4 8 9 6 4 9 6 3 2 SARL Sint-Tech Rue Richard Wagner 63200 RIOM FR	Adresse		100,00	
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse	3 8 0 2 8 1 9 7 2 SARL 3D SYSTEMS LES PETITES FORGES 72380 JOUE-L'ABBE FR	Adresse	X		

**I-B : Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé**

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement si différente de l'adresse du siège	Statut de l'entreprise (3)	Taux de détention par la société mère ou entité mère non résidente	
				Directe (2)	Indirecte (2)
Dénomination Adresse					
Dénomination Adresse					
Dénomination Adresse					

**II A : Liste des sociétés résidentes qui ont cessé d'être membres du groupe au titre de l'exercice liquidé**

Dénomination des sociétés										Adresse du principal établissement si différente de l'adresse du siège	
Siren										Adresse	
Forme Juridique											
Dénomination										Adresse	
Adresse											
Siren										Adresse	
Forme Juridique											
Dénomination										Adresse	
Adresse											
Siren										Adresse	
Forme Juridique											
Dénomination										Adresse	
Adresse											

**II B : Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente ou des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé**

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	Statut antérieur de l'entreprise (3)
Dénomination			
Adresse			
Dénomination			
Adresse			
Dénomination			
Adresse			

(1) Porter OUI dans la case si la société est entrée dans le groupe à l'ouverture de l'exercice liquidé. Dans le cas contraire, inscrire NON.

(2) L'article 223 A du CGI précise que la détention de 95 % au moins du capital d'une société s'entend de la détention en pleine propriété de 95% au moins des droits à dividendes et de 95 % au moins des droits de vote, attachés aux titres émis par cette société. Lorsque ces taux ne sont pas identiques, la société indiquera le plus faible de ces deux taux

(3) Préciser la mention : « société intermédiaire », « entité mère non résidente » ou « société étrangère »

**MISE A JOUR DE LA LISTE DES SOCIETES DU GROUPE  
POUR L'EXERCICE SUIVANT**

**(article 223 A du CGI)**

Dénomination de la société mère : SAS Phenix Systems

N° SIREN de la société mère: 43220961700039

Exercice ouvert le : 01012021 et clos le : 31122021

**I A : Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice suivant**

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	1 <sup>er</sup> exercice d'entrée dans le groupe (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou entité mère non résidente (intégration horizontale)	
				Directe (2)	Indirecte (2)
Siren	4   3   2   2   0   9   6   1   7				
Forme Juridique	SAS Phenix Systems				
Dénomination Adresse	Rue Richard Wagner 63200 Riom				
Siren					
Forme Juridique					
Dénomination Adresse					
Siren					
Forme Juridique					
Dénomination Adresse					

**I B : Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant**

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	Statut de l'entreprise (3)	Impôt étranger équivalent à l'impôt sur les sociétés auquel la société est soumise (4)	Taux de détention par la société mère ou entité mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Dénomination						
Adresse						
Dénomination						
Adresse						
Dénomination						
Adresse						

**II A : Liste des sociétés résidentes qui cessent d'être membres du groupe au titre de l'exercice suivant**

Dénomination des sociétés										Adresse du principal établissement si différente de l'adresse du siège
Siren										
Forme Juridique										
Dénomination										
Adresse										
Siren										
Forme Juridique										
Dénomination										
Adresse										
Siren										
Forme Juridique										
Dénomination										
Adresse										

**II B : Liste des sociétés qui cessent d'être des sociétés intermédiaires, entité mère non résidente ou des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant**

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	Statut antérieur de l'entreprise (3)
Dénomination			
Adresse			
Dénomination			
Adresse			
Dénomination			
Adresse			

(1) Porter OUI dans la case si la société est entrée dans le groupe à l'ouverture de l'exercice liquidé. Dans le cas contraire, inscrire NON.

(2) L'article 223 A du CGI précise que la détention de 95 % au moins du capital d'une société s'entend de la détention en pleine propriété de 95% au moins des droits à dividendes et de 95 % au moins des droits de vote, attachés aux titres émis par cette société. Lorsque ces taux ne sont pas identiques, la société indiquera le plus faible de ces deux taux.

(3) Préciser la mention : « société intermédiaire », « entité mère non résidente » ou « société étrangère ».

(4) Mentionner l'impôt équivalent à l'impôt sur les sociétés auquel la société intermédiaire ou étrangère, entité mère non résidente est soumise conformément au a ter du 1 de l'article 46 quater-O ZD de l'annexe III au CGI.

## 2069 RCI - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE



Désignation de la société : SAS Phenix Systems

Date de clôture : 31122020

Désignation de la société tête de groupe SAS PHENIX SYSTEMS

PME au sens communautaire

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPÔTS DISPENSES DE DECLARATION FISCALE		
Crédit d'impôt	Montant	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE		
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris		
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer , d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)		
	Dont préfinancement	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à <b>Mayotte</b>	1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3	
Quote-part de crédit d'impôt résultat de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5	

II - CREDITS D'IMPÔT AVEC DEPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE	
Crédit d'impôt	Montant
Recherche	138571
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT «Autres crédits d'impôts»)	

III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

**PHENIX SYSTEMS**  
Société par actions simplifiée au capital de 1.156.023 euros  
Siège social : Parc Européen d'entreprises  
Rue Richard Wagner  
63200 Riom  
432 209 617 RCS Clermont-Ferrand

(la « **Société** »)

---

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**  
**EN DATE DU 29 JUILLET 2022**

---

L'an deux-mille vingt-deux,

Le 29 juillet 2022, à 14h

La société 3D SYSTEMS EUROPE LIMITED, société enregistrée au Royaume Uni sous le numéro 4192467 et dont le siège social est situé Mark House, Mark Road, Hemel Hempstead, Hertfordshire, représentée par Monsieur Andrew Johnson, dûment autorisé, associé unique de la Société,

**A pris les décisions sur l'ordre du jour suivant :**

- Rapport de gestion du Président ;
- Rapport du Commissaire aux comptes ;
- Approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et des rapports qui les concernent;
- Quitus à la présidence pour l'exécution de son mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

**Les documents suivants ont été mis à disposition dans les délais légaux :**

- Le rapport de gestion du Président ;
- Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, l'annexe et l'inventaire ;
- Le rapport du Commissaire aux comptes ;
- Une copie des statuts ; et
- Le texte des projets de décisions.

Le cabinet Oriol, Commissaire aux comptes de la Société, a été dûment informé des présentes décisions.

**A pris les décisions suivantes :**

#### **PREMIERE DECISION**

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président sur la gestion de la Société pendant l'exercice social clos le 31 décembre 2020 et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes dudit exercice, comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe, tels qu'ils lui sont présentés et qui se soldent par une perte de (2.900.564) euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'associé unique donne au Président, quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'associé unique constate, conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, qu'un montant global de zéro euro a été enregistré au titre de dépense ou charge non déductible fiscalement visée à l'article 39-4 du Code Général des Impôts au cours de l'exercice écoulé.

#### **DEUXIEME DECISION**

L'associé unique, sur la proposition du Président, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020, soit (2.900.564) euros, en totalité sur le compte « Report à nouveau » portant le solde du compte de (1) euros à (2.900.565) euros.

Les capitaux propres de la Société, atteignent 3.596.033 euros au 31 décembre 2020 et sont donc supérieurs à la moitié du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique constate qu'aucune distribution de dividendes ou de revenus n'est intervenue au cours des trois derniers exercices.

#### **TROISIEME DECISION**

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, L'Associé Unique prend acte qu'aucune convention réglementée nouvelle susceptible de figurer au présent procès-verbal n'est intervenue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

#### **QUATRIEME DECISION**

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

\*\*\*

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et par l'associé unique.



---

**La Société 3D SYSTEMS  
EUROPE LIMITED**  
Associé unique  
Représentée par :  
Monsieur Andrew Johnson



---

**M. Andrew Johnson**  
Président

**PHENIX SYSTEMS**  
Société par actions simplifiée au capital de 1.156.023 euros  
Siège social : Parc Européen d'Entreprises  
Rue Richard Wagner  
63200 RIOM  
432 209 617 RCS CLERMONT FERRAND  
(la « Société »)

---

**RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT  
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020**

---

Cher associé,

Nous vous rendons compte de l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2020, et soumettons à votre approbation les comptes sociaux et consolidés dudit exercice ainsi que diverses résolutions.

Ces comptes sont joints au présent rapport établi conformément aux Statuts.

Les rapports du Commissaire aux comptes et le présent rapport de gestion ainsi que les comptes annuels et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège de la Société dans les conditions et les délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

**1. Situation et activité au cours de l'exercice écoulé**

Le chiffre d'affaires de la Société en 2020 s'établit à 11.615.544 euros, contre 11.515.325 euros en 2019. Le résultat d'exploitation en 2020 est déficitaire à (3.027.531) euros contre (3.849.524) euros en 2019. Le résultat exceptionnel en 2020 est de (26.900) euros contre 245.777 euros en 2019.

Le chiffre d'affaires est relativement stable par rapport à 2019 malgré la Covid. On constate une baisse des ventes au niveau des clients tiers (-2.5M Euros) compensée par une augmentation des ventes intragroupes (+1.4M Euros) et une augmentation des management fees (+1,4M) refacturées aux autres sociétés du groupe. On constate aussi une légère hausse des prestations de services de type service après-vente et contrat de maintenance.

Sur l'exercice, on constate une baisse des charges d'exploitation de 9,29% par rapport à 2019, expliquée par l'arrêt de la refacturation des « management fees » par la société mère américaine, 3D Systems Inc et la forte baisse des « management fees » refacturées par la société 3D Europe Ltd basée en Angleterre. Ceci s'explique par les différents programmes de réduction des coûts mis en place sur 2020 au sein du groupe 3D Systems. On constate aussi une baisse des frais développement expliquée par les mesures de restrictions aux déplacements. A cela s'ajoute la diminution des frais de sous-traitance et des fournitures expliquée par la Covid et la forte politique de réduction des coûts sur 2020.

Au niveau des charges de personnel, on observe une baisse de 7,43% justifiée par la mise en place de l'activité partielle sur 2020.

Le parc des immobilisations n'étant pas renouvelé, on observe une diminution des charges d'amortissement sur 2020, du fait de machines et matériels arrivant en fin de vie économique. Il n'y a pas eu de nouveaux litiges sur l'exercice.

Tout ceci conduit à une importante amélioration du résultat d'exploitation par rapport à 2019 mais qui reste négatif à (3.027.531) Euros. La baisse des charges ne permettant pas de compenser suffisamment la perte de chiffre d'affaires sur l'exercice, et celui-ci n'étant pas assez élevé pour couvrir la structure de coûts conséquente de Phenix Systems.

L'exercice 2020 se solde par une perte nette de (2.900.564) euros contre une perte nette de (3.597.011) euros en 2019.

L'avance en compte courant consentie par la société 3D Systems Europe Ltd à la Société s'élève à 3.519.562 euros au 31 décembre 2020. Cela démontre un soutien financier important du groupe et sans lequel la Société ne pourrait se développer.

## **2. Activités des filiales**

Les sociétés incluses dans le périmètre du Groupe sont les suivantes :

- SARL SINT-TECH (100 % du capital détenue par PHENIX SYSTEMS) – créée en 2006, Sint-Tech conçoit et approvisionne les poudres fabriquées en sous-traitance ;
- AMT Inc. – Additive Manufacturing Technologies Inc (100 % du capital détenue par PHENIX SYSTEMS) – Filiale américaine créée en 2011 et basée à Chicago.

La SARL SINT-TECH a réalisé en 2020 un chiffre d'affaires de 0 euros contre 0 euros en 2019. Le résultat net de cette filiale représente pour 2020 une perte de (11.117) euros contre une perte de 99.765 euros en 2019.

La filiale américaine AMT Inc. a réalisé en 2020 un chiffre d'affaires de 117 dollars (95,3 Euros) contre 21.703 dollars (19 314 Euros) l'an dernier. Le résultat net de cette filiale représente pour 2020 un bénéfice de 117 dollars (95,3 Euros) contre un bénéfice de 21.703 dollars (19.314 Euros) en 2019.

Depuis 2014, le chiffre d'affaires de la filiale AMT Inc. se compose principalement de commissions facturées à 3D Systems lors de la vente de machines fabriquées par PHENIX SYSTEMS à destination de clients basés sur le continent Nord-Américain. Ces commissions étant amenés à disparaître dans le futur, ainsi que l'existence de la société.

## **3. Divers**

### **3.1. Recherche & Développement :**

Valeur nette des immobilisations de frais de développement : 497.539 euros.  
Immobilisations incorporelles en cours (frais de développement) : 194.574 euros.

### **3.2. Crédit impôt recherche :**

Phenix Systems a bénéficié d'un crédit d'impôt recherche sur l'exercice 2020 de 138 571 euros.

### **3.3. Charges non déductibles :**

Nous vous demandons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées par l'article 39-4 du Code Général des Impôts (amortissements excédentaires), soit la somme de zéro euro.

### **3.4. Montant de la rémunération des auditeurs (comptes sociaux et consolidés) :**

Les honoraires s'élèvent à 56 105 euros HT pour l'exercice 2020.

### **3.5. Prise de participation ou de contrôle en France :**

Au cours du dit exercice, aucune participation ou prise de contrôle dans des sociétés ayant leur siège social en France n'a été effectuée.

## **4. Développement et perspectives**

Les comptes annuels font apparaître des pertes d'exploitation importantes.

Les mesures de redressement à l'étude par la Direction ne produiront leurs effets qu'à moyen terme et il est difficile d'en évaluer l'impact sur la situation financière de la société dans un avenir prévisible.

Depuis fin 2018, Phenix a récupéré les activités de production des périphériques pour les machines de Layerwise, entité Belge du groupe 3D Systems. Malheureusement suite à des problèmes de conception et de design, ces produits tardent à montrer un impact sur les comptes de Phenix Systems. En parallèle les produits du portefeuille de Phenix vieillissent et certains arrivent en fin de vie. Un nouveau portefeuille de produits a été rajouté sur 2020 mais la crise du Covid est venue ralentir son intégration.

Plusieurs efforts ont été consentis et plusieurs mesures ont été mises en place sur le site, au cours de 2020, afin de préserver son intégrité :

- Rajout de produits au portefeuille Phenix (DPM, PRM, TRM...)
- Partage des ressources humaines avec d'autres entités du groupe en augmentation sur l'exercice. Site valoriser pour ces compétences techniques.
- Mise en place de l'activité partielle en 2020

De plus, le transfert de la plus grosse machine du portefeuille 3D Systems métal, la FACTORY 500, vers le site de Riom, est actuellement à l'étude. Ceci devrait permettre d'utiliser 100% des capacités de production du site et de faire des économies d'échelle.

Par ailleurs, les capitaux propres de Phenix Systems ont été reconstitués à hauteur de 13 Millions d'Euros sur l'exercice 2020.

#### **5. Comptes sociaux de PHENIX SYSTEMS (1er janvier – 31 décembre)**

Les comptes sociaux de PHENIX SYSTEMS sont établis conformément aux dispositions du Code de commerce et du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014, à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels. L'annexe expose les estimations comptables retenues et les faits caractéristiques de l'exercice.

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Chiffre d'affaires	11.615.544	11.515.325
Résultat d'exploitation	(3.027.531)	(3.849.524)
Résultat financier	(408.245)	(318.337)
Résultat exceptionnel	(26.900)	245.777
Participation des salariés	-	-
Impôt sur les bénéfices	562.114	325.073
Résultat net	(2.900.564)	(3.597.011)

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

Le montant des traitements et salaires s'élève à 2.517.320 euros alors qu'il était de 2.719.353,33 euros lors de l'exercice précédent ;

Le montant des charges sociales s'élève à 1.187.851 euros alors qu'il était de 1.125.975 euros lors de l'exercice précédent ;

La Société a employé 63 salariés au titre de l'exercice social écoulé.

Au 31 décembre 2020, le total du bilan de la Société s'élevait à 16.950.614 euros contre 18.227.727 euros au 31 décembre 2019.



## **7. Affectation du résultat**

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020, soit (2.900.564) euros, en totalité sur le compte « Report à nouveau » portant le solde du compte de (1) euros à (3.596.033) euros

Les capitaux propres de la Société, atteignent 3.313.490 euros au 31 décembre 2020 et sont donc supérieurs à la moitié du capital social.

Nous vous rappelons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les capitaux propres avaient été reconstitués par le biais de la réalisation successive des opérations sur capital suivantes :

- Augmentation du capital social d'un montant de 13.000.000 euros par compensation de créances, portant le capital social de 1.156.023 euros à 14.156.023 euros par création de 13.000.000 actions nouvelles de 1 euro de valeur nominale, avec maintien du droit préférentiel de souscription au profit de l'associé unique, puis ;
- Réduction du capital d'un montant de 13.000.000 euros destinée à apurer les pertes existantes figurant au compte « Report à nouveau », ramenant ainsi le capital social de 14.156.023 euros à 1.156.023 euros.

## **8. Rappel des dividendes distribués**

Conformément à l'article 243 bis du CGI, je vous rappelle que la Société n'a pas procédé au versement de dividendes au titre des trois derniers exercices.

## **9. Quitus**

Nous vous proposons de donner quitus au Président pour sa gestion au titre de l'exercice écoulé.

## **10. Question environnementale**

A la connaissance de la Société, aucun facteur de nature environnementale n'a eu ou n'est susceptible d'influencer la bonne marche de l'entreprise.

## **11. Actionnariat des salariés**

Dans le cadre d'un dispositif d'épargne salariale visé à l'article L. 225-102 du Code de commerce, le personnel salarié de la Société et des sociétés du groupe ne détient aucune participation au capital de la Société.

## **12. Intégration fiscale**

Nous vous rappelons qu'un groupe d'intégration fiscale existe entre Phenix Systems en Sint Tech depuis 2007. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, un groupe d'intégration fiscale horizontale a été constitué entre les sociétés Phenix Systems, Sint Tech, et 3D Systems France, avec à sa tête la Société.

## **13. Évènements postérieurs à la clôture**

Postérieurement à la clôture de l'exercice, certains évènements significatifs ont eu lieu en matière d'intégration fiscale. En 2021, suite au Brexit, la Société a opté pour le passage d'un groupe d'intégration horizontale à un groupe d'intégration verticale, causant ainsi la sortie de la société 3D Systems France du groupe d'intégration, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Par suite, toujours en 2021, 100% des titres de 3D Systems ont été cédés à Phenix Systems. Cette cession a permis à la Société

d'opter en 2022 pour l'intégration de 3D Systems au groupe d'intégration fiscale verticale, à compter du 1er janvier 2022.

Aucun autre évènement significatif n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

#### **14. Conventions réglementées**

Les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce seront mentionnées, le cas échéant, dans le registre des Décisions

Par ailleurs, nous vous rappelons que les conventions suivantes ont été conclues au cours des exercices précédents:

- Contrat de prêt avec la société 3D Systems Europe LTD,
- Convention de trésorerie avec les sociétés Sint-Tech et AMT Inc.,
- Convention de mise à disposition de locaux et de prestations de services avec la société Sint-Tech
- Facturation de « management fees » par la société 3D European Holdings LTD,
- Facturation de « management fees » par la société 3D Systems Europe LTD,
- Facturation de « Administrative services agreement » Par Phenix Systems à la société 3D European Holdings Ltd
- Convention de prestation de services « Management Services and Fee Agreement », conclue entre la Société, ses filiales AMT Inc. et Sint-Tech et la société 3D Systems, Inc.,
- Licence de brevet conclue entre la Société et 3D Systems, Inc.

#### **15. Prêts interentreprises**

En application des dispositions de l'article L 511-6 du Code Monétaire et financier, il est indiqué qu'aucun prêt à moins de deux ans n'a été consenti à des micro-entreprises, des PME ou des entreprises de taille intermédiaire, avec laquelle la Société entretient des liens économiques le justifiant.

#### **16. Informations sur les succursales**

Pour se conformer aux dispositions de l'article L 232-1 du Code de commerce, il est indiqué qu'il n'existe aucune succursale de la Société.

\* \*  
\*

Nous vous invitons ainsi, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux comptes, à adopter l'ensemble des résolutions soumises à votre vote.



**Le Président  
Monsieur Andrew Johnson**



Expertise comptable  
Audit, Conseil et Social

**PHENIX SYSTEMS**

**S.A.S au capital de 1 156 023 €**

**Siège social : Parc Européen d'Entreprises  
Rue Richard Wagner  
63200 RIOM**

**432 209 617 RCS CLERMONT FERRAND**

**SIÈGE SOCIAL**

**ORIAL**

Le Thelemos  
2-15, quai du Commerce  
C.P. 50203  
69336 Lyon cedex 09  
**Tél. 04 78 43 45 55**

167, rue Charles Germain  
3400 Villefranche s/ Saône  
**Tél. 04 74 68 37 43**

**ORIAL PARIS**

6 rue de Bassano  
75116 Paris  
**Tél. 01 40 17 05 47**

**ORIAL PROVENCE**

22, cours Jean Jaurès  
BP 115  
84603 Valréas cedex 03  
**Tél. 04 90 35 05 97**

Membre du réseau



[www.orial.fr](http://www.orial.fr)

**PHENIX SYSTEMS**

**Rapports du Commissaire aux Comptes  
sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 31 décembre 2020**

***Ce document contient 34 pages***

S.A.S. au capital de 3 762 911 € - 444 674 816 00012 RCS Lyon

Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon-Riom.  
Membre du groupe Oriale inscrit à l'Ordre des Experts Comptables des régions : Auvergne Rhône-Alpes, Paris Ile de France, Provence Alpes  
Côtes d'Azur et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon-Riom.

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale,

### I- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PHENIX SYSTEMS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### II- Fondement de l'opinion

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, de l'ouverture de l'exercice jusqu'à la date d'émission de notre rapport.

### III- Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice – Evènements principaux » de l'annexe des comptes annuels concernant :

- ✓ Les mesures de redressement à l'étude par la direction de la société,
- ✓ Les conditions requises pour le respect du principe de continuité d'exploitation.
- ✓ Le soutien financier du groupe.

#### IV- Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### V- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

#### VI- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## VII- Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 29 juillet 2022

Pour SAS ORIAL  
Commissaire aux Comptes

**M. BRION**  
Fondé de Pouvoirs



## SAS Phenix Systems

Actif		Au 31/12/2020			Au 31/12/2019	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
<b>Capital souscrit non appelé</b>						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement	1 450 735	953 196	497 539	534 117
		Concessions, brevets et droits similaires	529 612	529 347	265	230
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles en cours	194 574		194 574	207 022
		Avances et acomptes				
		<b>TOTAL</b>	<b>2 174 922</b>	<b>1 482 544</b>	<b>692 378</b>	<b>741 370</b>
		Terrains	36 555	9 109	27 445	29 348
		Constructions				
Immobilisations financières	Inst. techniques, mat. out. industriels	4 548 502	3 975 576	572 925	1 072 882	
	Autres immobilisations corporelles	514 298	389 031	125 266	174 962	
	Immobilisations en cours	490		490	1 294	
	Avances et acomptes					
	<b>TOTAL</b>	<b>5 099 846</b>	<b>4 373 718</b>	<b>726 128</b>	<b>1 278 488</b>	
	Participations évaluées par équivalence					
	Autres participations	568 717	5 000	563 717	563 717	
	Créances rattachées à des participations					
	Titres immob. de l'activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	73 613		73 613	73 613	
	<b>TOTAL</b>	<b>642 331</b>	<b>5 000</b>	<b>637 331</b>	<b>637 331</b>	
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>7 917 100</b>	<b>5 861 262</b>	<b>2 055 838</b>	<b>2 657 189</b>	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	4 263 490	2 518 844	1 744 646	4 350 211
		En cours de production de biens	784 549	96 645	687 903	862 334
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis	3 865 053		3 865 053	4 128 809
		Marchandises				
		<b>TOTAL</b>	<b>8 913 092</b>	<b>2 615 489</b>	<b>6 297 602</b>	<b>9 341 355</b>
		Avances et acomptes versés sur commandes	25 855		25 855	60 531
	Créances	Clients et comptes rattachés	5 676 319	200 540	5 475 778	2 988 639
		Autres créances	2 547 144		2 547 144	1 754 814
		Capital souscrit et appelé, non versé				
	<b>TOTAL</b>	<b>8 223 463</b>	<b>200 540</b>	<b>8 022 922</b>	<b>4 743 453</b>	
Divers	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : )					
	Instruments de trésorerie Disponibilités	533 999		533 999	1 395 355	
	<b>TOTAL</b>	<b>533 999</b>		<b>533 999</b>	<b>1 395 355</b>	
Charges constatées d'avance		14 395		14 395	24 186	
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>17 710 807</b>	<b>2 816 030</b>	<b>14 894 776</b>	<b>15 564 883</b>	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif					5 654	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>25 627 907</b>	<b>8 677 292</b>	<b>16 950 614</b>	<b>18 227 727</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont créances à plus d'un an (brut)						
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks		Créances clients	

## SAS Phenix Systems

<b>Passif</b>		Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Capitaux propres	Capital (dont versé : 1 156 023 )	1 156 023	1 156 023
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 336 911	4 336 911
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	115 603	115 603
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées	638 274	
	Autres réserves	249 787	249 787
	Report à nouveau	-1	-8 764 715
Résultats antérieurs en instance d'affectation			
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	-2 900 564	-3 597 011	
Situation nette avant répartition	3 596 033	-6 503 402	
Subvention d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>Total</b>	<b>3 596 033</b>	<b>-6 503 402</b>	
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
<b>Total</b>			
Provisions	Provisions pour risques	506 860	706 577
	Provisions pour charges		
<b>Total</b>	<b>506 860</b>	<b>706 577</b>	
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	8 652 958	17 822 555
	<b>Total</b>	<b>8 652 958</b>	<b>17 822 555</b>
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)	12 326	3 467
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 828 190	4 797 582
	Dettes fiscales et sociales	994 541	799 257
	Autres dettes	105 801	340 429
Instrument de trésorerie			
<b>Total</b>	<b>3 928 533</b>	<b>5 937 269</b>	
Produits constatés d'avance	253 902	261 259	
<b>Total des dettes et des produits constatés d'avance</b>	<b>12 847 721</b>	<b>24 024 552</b>	
Écart de conversion passif			
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>16 950 614</b>	<b>18 227 727</b>	
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier			
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an			
à moins d'un an	12 835 395	24 021 084	
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
(3) dont emprunts participatifs			

## SAS Phenix Systems

		France	Exportation	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020 12 mois	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019 12 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises	49 309	1 274 142	1 323 451	1 881 380
	Production vendue : - Biens	1 132 242	8 402 696	9 534 938	8 622 533
	- Services	281 306	475 848	757 154	1 011 410
	Chiffre d'affaires net	1 462 857	10 152 687	11 615 544	11 515 325
	Production stockée			-438 188	-1 411 254
	Production immobilisée			194 574	207 022
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation				141 000
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			1 638 611	1 546 245
	Autres produits			126 233	172 308
	Total			13 136 777	12 170 647
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats			1 463 660	1 570 065
	Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements Achats			3 608 472	4 771 456
	Variation de stocks			1 381 010	-184 591
	Autres achats et charges externes (3)			2 137 502	3 110 465
	Impôts, taxes et versements assimilés			114 452	72 046
	Salaires et traitements			2 517 320	2 719 353
	Charges sociales			1 187 851	1 125 975
	Dotations · sur immobilisations amortissements			871 275	1 044 342
	d'exploitation · sur actif circulant provisions				
Autres charges · pour risques et charges			2 626 324	1 505 617	
	Total			256 438	238 577
	Total			16 164 309	16 020 172
	Résultat d'exploitation	A		-3 027 531	-3 849 524
Bénéfice attribué	Bénéfice attribué ou perte transférée		B		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C		
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)				
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			5 934	7 395
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
	Total			5 934	7 395
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions				5 000
	Intérêts et charges assimilées (5)			414 180	320 733
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			414 180	325 733
	Résultat financier	D		-408 245	-318 337
	<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)</b>	E		<b>-3 435 777</b>	<b>-4 167 861</b>

## SAS Phenix Systems

		Du 01/01/2020 Au 31/12/2020 12 mois	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019 12 mois	
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 500	407 954	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital			
	Reprises sur provisions et transferts de charge	151 050	16 614	
	Total	152 550	424 569	
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	179 450	27 742	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		151 050	
	Total	179 450	178 792	
Résultat exceptionnel		F	-26 900	245 777
Participation des salariés aux résultats		G		
Impôt sur les bénéfices		H	-562 114	-325 073
<b>BÉNÉFICE OU PERTE ( ± E ± F - G - H )</b>			<b>-2 900 564</b>	<b>-3 597 011</b>
<b>Renvois</b>				
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs			
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs			
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier			
(4) Dont	produits concernant les entités liées	5 934	5 894	
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées	389 022	301 719	



SAS Phenix Systems

# Annexe aux comptes annuels

## Date de clôture : 31/12/2020



## Table des matières

1	Faits caractéristiques de l'exercice	2
1.1	Événements principaux	2
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	3
2	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	4
2.1	Actif immobilisé	4
2.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	5
2.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	6
2.1.3	Dépréciations de l'actif immobilisé	7
2.1.4	Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture	7
2.1.5	Précisions sur certains éléments de l'actif immobilisé.	8
2.1.6	Informations relatives aux filiales et participations	8
2.2	Actif circulant	9
2.2.1	État des stocks (en K€)	9
2.2.2	Actif circulant / dépréciations	9
2.2.3	Charges constatées d'avance et écarts de conversion actif	10
2.3	Dépréciations de l'actif	10
2.4	Capitaux propres	11
2.4.1	Capital social	11
2.4.2	Variation des capitaux propres	11
2.5	Passifs et provisions	12
2.5.1	Provisions	12
2.5.2	Précisions sur d'autres dettes	14
2.6	État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	15
2.7	Compte de résultat	18
2.7.1	Ventilation du chiffre d'affaires	18
2.7.2	Résultat financier	18
2.7.3	Résultat exceptionnel	18
2.7.4	Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits	18
3	Informations relatives à la fiscalité	19
3.1	Informations relatives au régime fiscal	19
3.2	Impôt sur les bénéfices	19
3.2.1	Ventilation	19
3.2.2	Autres informations spécifiques	19
4	Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	20
4.1	Engagements financiers donnés et reçus	20
5	Informations relatives à l'effectif	21

# 1 Faits caractéristiques de l'exercice

## 1.1 Événements principaux

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- Les mesures de redressement à l'étude par la Direction ne produiront leurs effets qu'à moyen terme et il est difficile d'en évaluer l'impact sur la situation financière de la société dans un avenir prévisible.
- Le principe de continuité ne pourra être assuré que dans le cadre du développement des activités se traduisant par une amélioration de la capacité d'autofinancement et le soutien financier du groupe.
- La société 3D Systems France a intégré au 01/01/2020 le périmètre d'intégration fiscale du groupe formé initialement par la SAS Phénix et la SARL Sint-Tech. L'impact sur les comptes annuels 2020 est la comptabilisation d'un produit d'intégration fiscale d'un montant de 423 543 € correspondant à l'impôt sur les sociétés de 3D Systems France.
- Suite à la perte de la moitié du capital social, une augmentation par incorporation de créances et une réduction du capital ont été faites sur l'exercice.

La crise sanitaire et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement significatif pour les comptes clos 31 décembre 2020 qui n'a pas impacté les comptes annuels clos au 31 décembre 2020.

Le Gouvernement de la République Française a instauré des mesures de confinement dès le 17 mars 2020. En conséquence, les déplacements ont été réduits à leur strict minimum dans l'Union Européenne, jusqu'au déconfinement progressif entamé le 11 mai dernier. Certains clients et fournisseurs ont fermé leurs locaux temporairement et/ou partiellement pendant cette période. Bien que ce ne fut pas le cas de Phenix Systems, l'activité de la société s'en trouve impactée.

A ce jour, la crise sanitaire liée à la COVID-19 n'a pas eu un impact défavorable sur l'activité de la SAS Phenix Systems : le chiffre d'affaires est stable comparativement au 31 décembre 2019.

Des mesures d'adaptation ont été prises pour répondre à cette situation. La volonté première de la direction est de préserver la santé de ses collaborateurs et des mesures ont été prises en ce sens, et évoluent avec la situation.

Détail des mesures prises par la Société à ce jour :

- Recours à l'activité partielle : la Société a pu bénéficier du dispositif d'activité partielle. Celle-ci a été déterminée d'après les règles légales en vigueur et les consignes internes au groupe 3D Systems.
- Mise en place d'un « Plan de Prévention COVID-19 », approuvé par le CSE, reprenant les principales consignes légales.

## 1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03 et à jours des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

## **2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat**

### **2.1 Actif immobilisé**

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

**2.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)**

Immobilisations		Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur fin exercice
Incorporell es	Frais d'établissement et de développement – TOTAL I	1 243 713	207 023	-	1 450 735
	Autres postes d'immobilisations incorporelles – TOTAL II	736 370	194 839	207 023	724 187
Corporell es	Terrains	36 555	-	-	36 555
	Construction sur sol propre	-	-	-	-
	Construction sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. gales, agencts et am. des constructions	-	-	-	-
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 479 439	69 063	-	4 548 503
	Installations générales, agencements, aménagement divers	286 420	-	-	286 420
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Matériel de bureau et mobilier informatique	221 054	6 825	-	227 879
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	1 294	-	804	490
	Avances et acomptes	-	-	-	-
	TOTAL III		5 024 762	75 888	804
Financière	Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
	Autres participations	568 718	-	-	568 718
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-
	Prêts et autres immobilisations financières	73 614	-	-	73 614
TOTAL IV		642 331	-	-	642 331
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		7 647 176	477 751	207 826	7 917 101

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition sont rattachés au coût d'acquisition.

**2.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé**

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
<b>Frais d'établissement et de développement - TOTAL I</b>	<b>709 595</b>	<b>243 601</b>	-	<b>953 196</b>	
<b>Autres immobilisations incorporelles - TOTAL II</b>	<b>529 118</b>	<b>230</b>	-	<b>529 348</b>	
Terrains	7 206	1 903	-	9 109	
Constructions	Sur sol propre	-	-	-	
	Sur sol d'autrui	-	-	-	
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	-	-	-	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 406 556	569 021	-	3 975 577	
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	191 257	26 873	-	218 130
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	141 255	29 647	-	170 902
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
<b>TOTAL III</b>	<b>3 746 274</b>	<b>627 444</b>	-	<b>4 373 718</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL. (I+II+III)</b>	<b>4 984 987</b>	<b>871 275</b>	-	<b>5 856 262</b>	

### 2.1.2.1 Durées d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Agencement de terrains	Linéaire	15 ans
Matériel et outillage	Linéaire	1 à 10 ans
Installations générales	Linéaire	1 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 8 ans

### 2.1.3 Dépréciations de l'actif immobilisé

Provisions pour dépréciation	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Incorporelles	-	-	-	-
Corporelles	-	-	-	-
Titres mis en équivalence	-	-	-	-
Titres de participation	5 000	-	-	5 000
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>5 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 000</b>

### 2.1.4 Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture

Cf. 2.1.2 et 2.1.3

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	1 238 713	243 831	-	-	-	1 482 544
Corporelles	3 746 274	627 444	-	-	-	4 373 718
Financières	5 000	-	-	-	-	5 000
<b>TOTAL</b>	<b>4 989 987</b>	<b>871 275</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 861 262</b>

## 2.1.5 Précisions sur certains éléments de l'actif immobilisé.

### 2.1.5.1 Frais de développement

Les frais de développement concernent la réalisation des dossiers de définitions des systèmes et des différents logiciels de C.F.A.O..

Les frais de développement activés sur l'exercice concernent des projets ayant de sérieuses chances de réussite commerciales et de rentabilité financières, ils peuvent être évalués de façon fiable au coût de production dans le respect du PCG.

Ils procureront des avantages économiques futurs.

### 2.1.5.2 Amortissements

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Brevets et licences	Linéaire	1 à 10 ans
Frais de recherche et développement	Linéaire	5 ans
Logiciels	Linéaire	2 à 10 ans

## 2.1.6 Informations relatives aux filiales et participations

### A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

Filiales (+ de 50 % capital détenu).	Capital	Quote-part %	Valeurs comptables des titres détenus		CA Hors taxes	Prêts/avances non remboursés
	Rés. et report avant affect.	Dividendes	Brute	Nette	Résultats	Cautions
SINT TECH SARL	5000	100	5000			458 384
	205 922	0		0	-11 117	NEANT
Observation : /						
AMT	641 010	100	536 718		96	
				563 718	62	
Observation : Convertis en euros au cours du 31/12/2020 soit 0,8211 euros pour 1 dollar						

## 2.2 Actif circulant

### 2.2.1 État des stocks (en K€)

Catégorie de stocks appropriés à notre entité	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières et approvisionnements	4 263	2 519	1 648
En cours de production de biens	785	97	688
En cours de production de services			
Produits intermédiaires			
Produits finis	3 865		3 865
Marchandises			
<b>TOTAL</b>	<b>8 913</b>	<b>2 615</b>	<b>6 201</b>

#### Méthode de dépréciation de stock :

Le stock est déprécié selon la rotation du stock constaté sur les deux dernières années, à savoir :

- Aucune dépréciation pour un stock inférieur à 2 ans de consommation,
- Entre 2 et 5 ans de consommation : 35 %,
- Aucun mouvement sur les cinq dernières années : 100 %.

## 2.2.2 Actif circulant / dépréciations

### 2.2.2.1 Tableau des dépréciations de l'actif

Rubriques (a)	Situations et mouvements (b)			
	A	B	C	D
	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice (c)
Stocks	1 390 935	2 615 490	1 390 935	2 615 490
Créances	303 835	10 835	114 129	200 541
Autres	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 694 770</b>	<b>2 626 325</b>	<b>1 505 064</b>	<b>2 816 031</b>

## 2.2.3 Charges constatées d'avance et écarts de conversion actif

### 2.2.3.1 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance concernent principalement des loyers.

### 2.2.3.2 Ecart de conversion actif

NEANT

## 2.3 Dépréciations de l'actif

Rubriques (a)	Situations et mouvements (b)			
	A	B	C	D
	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice (c)
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	5 000	-	-	5 000
Stocks	1 390 935	2 615 490	1 390 935	
Créances	303 835	10 835	114 129	200 541
Autres	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 699 770</b>	<b>2 626 325</b>	<b>1 505 064</b>	<b>2 821 031</b>

## 2.4 Capitaux propres

### 2.4.1 Capital social

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

### 2.4.2 Variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	1 156 023	13 000 000	13 000 000	1 156 023
Réserves, primes et écarts	4 702 302	638 274	-	5 340 576
Report à nouveau	-8 764 716	12 361 726	3 597 012	- 2
Résultat	-3 597 012	-2 900 564	-3 597 012	-2 900 564
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>-6 503 403</b>	<b>23 099 436</b>	<b>13 000 000</b>	<b>3 596 033</b>

## 2.5 Passifs et provisions

### 2.5.1 Provisions

	<i>Situations et mouvements (b)</i>			
	A	B	C	D
Rubriques (a)	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminution : Reprise de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice (C)
Provisions réglementées	-	-	-	-
Provisions pour risques	706 578	-	199 718	506 860
Provisions pour charges	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>706 578</b>	<b>-</b>	<b>199 718</b>	<b>506 860</b>

Les provisions pour risque sont constituées de :

- 14 000 € pour couvrir un litige salarial en cours
- 447 645€ pour couvrir un litige client
- 45 215 € pour garantie client

Les reprises sont constituées de :

- 151 050 € relatifs au redressement URSSAF
- 43 013 € de reprise sur le risque de garantie
- 5 554 € pour perte de change

**2.5.1.1 Provisions pour risques et charges**

Nature des Provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentation : Dotations de l'exercice	Diminution : Reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour litiges	700 923	-	194 063	506 860
Provisions pour garanties données aux clients	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur marchés à terme	-	-	-	-
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	5 655	-	5 655	-
Provisions pour pensions et obligations similaires	-	-	-	-
Provisions pour impôts (1)	-	-	-	-
Provisions pour renouvellement des immobilisations*	-	-	-	-
Provisions pour gros entretiens	-	-	-	-
Provisions pour charges sociales et fiscale sur congés à payer*	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>706 578</b>	<b>-</b>	<b>199 718</b>	<b>506 860</b>

**2.5.1.2 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés**

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	-	111 282	111 282

Notre entité ne provisionne pas ses engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite.

La valeur retenue pour les principales hypothèses actuarielles et de leur base de détermination est la suivante à la date de clôture :

- taux d'actualisation : 0.33 %
- taux d'augmentation annuel des salaires : 2 %.

Notre entité utilise le turnover propre à notre société.

Le pourcentage de survie résulte des tables de mortalité officielles distinctes pour les hommes et les femmes.

## 2.5.2 Précisions sur d'autres dettes

### 2.5.2.1 *Avoirs à établir, autres remboursements à effectuer significatifs*

Les avoirs à établir s'élèvent à 101 357 €.

Ils correspondent principalement à des avoirs émis pour retour de marchandises.

### 2.5.2.2 *Produits constatés d'avance*

Les produits constatés d'avance concernent des garanties, des maintenances, des formations et des installations pour un montant de 253 903 €.

## 2.6 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ETAT DES CREANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-	-	-	
	Prêts	-	-	-	
	Autres immobilisations financières	73 614	-	73 614	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	240 245	240 245	-	
	Autres créances clients	5 436 074	5 436 074	-	
	Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie*	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée*	-	-	-
	Personnel et comptes rattachés	24	24	-	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 838	6 838	-	
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	1 693 042	1 693 042	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	220 357	220 357	-
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
		Divers	-	-	-
	Groupe et associés	458 384	458 384	-	
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	168 500	168 500	-	
	Charges constatées d'avance	14 396	14 396	-	
<b>TOTAL</b>		<b>8 311 473</b>	<b>8 237 859</b>	<b>73 614</b>	

Prêts Accordés en cours d'exercice	-
Remboursements obtenus en cours d'exercice	-

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-	-	-	-
Autres emprunts obligataires		-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
	à plus d'1 an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers		-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés		2 828 190	2 828 190	-	-
Personnel et comptes rattachés		385 861	385 861	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		445 845	445 845	-	-
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	68 859	68 859	-	-
	Obligations cautionnées	-	-	-	-
	Autres impôts, taxes et assimilés	93 977	93 977	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	-	-	-
Groupe et associés		8 652 959	8 652 959	-	-
Autres dettes (dont relatives à des opérations de pension de titres)		105 802	105 802	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie		-	-	-	-
Produits constatés d'avance		253 903	253 903	-	-
<b>TOTAL</b>		<b>12 835 395</b>	<b>12 835 395</b>	-	-

Emprunts souscrits en cours d'exercice	-
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 000 000
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture	-

Les avances en comptes de l'actionnaire majoritaire 3D System Europ UK s'élèvent à 3 519 561 € et en cash pooling pour 4 493 627 €.

Le cash pooling est conclu avec 3D SYSTEM GMBH pour 4 493 627 € sans rémunération.

La rémunération du compte courant concerne uniquement les avances de 3D SYSTEM Europ UK. Ce compte courant est rémunéré au taux de 1,9 % jusqu'au 30 juin 2020 puis 2,8 % jusqu'au 31 décembre 2020.

Les deux prêts contractés auprès de deux sociétés du groupe ont été remboursés intégralement pour rappel à l'ouverture ils étaient de :

- 500 000 € auprès de Vertex Dental DV ;
- 500 000 € auprès de 3D System France SARL.

## 2.7 Compte de résultat

### 2.7.1 Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	49 309	1 274 143	1 323 452
Productions vendues :	1 132 242	6 150 344	7 282 586
- Biens			
- Services	281 306	2 728 201	3 009 507
Chiffre d'affaires net	1 462 857	10 152 688	11 615 545

### 2.7.2 Résultat financier

Le résultat financier est principalement constitué des intérêts à versé au compte courant d'associé (389 022 €).

### 2.7.3 Résultat exceptionnel

Les produits exceptionnels sont constitués des reprises sur provision pour risque pour 151 050 € pour risque URSSAF.

Les charges exceptionnelles sont constituées de 179 450 € de charges exceptionnelles dont 151 050 de paiement URSSAF, 26 000 € de charges sur exercice antérieur.

### 2.7.4 Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits

Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC 1	CAC 2
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	56 105	
Au titre d'autres prestations		
<b>Honoraires totaux</b>	<b>56 105</b>	

### 3 Informations relatives à la fiscalité

#### 3.1 Informations relatives au régime fiscal

Phenix Systems est tête de groupe de l'intégration fiscale qui intègre la filiale Sint-Tech.

Elle détermine son impôt comme si elle était imposée séparément.

#### 3.2 Impôt sur les bénéfices

##### 3.2.1 Ventilation

	Résultat courant	Résultat exceptionnel
Résultat avant impôts	-3 435 777	-26 901
Impôt au taux de :	-	-
Gain d'intégration fiscale	423 543	-
Crédit impôt recherche	138 571	-
Impôt sur PVLT	-	-
<b>Résultat après impôts</b>	<b>-2 873 663</b>	<b>-26 901</b>

Méthode employée :

Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

##### 3.2.2 Autres informations spécifiques

La société a constaté les écritures d'impôts suivantes :

- un CIR de 138 571 € pour 2020.
- un produit de l'intégration fiscale de 423 543 € pour 2020.

## **4 Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan**

### **4.1 Engagements financiers donnés et reçus**

- Garantie à première demande d'un montant de 139 440 € donnée en mars 2018 au profit de l'Université de Lorraine.
- Garantie à première demande d'un montant de 24 720 € donnée en février 2017 au profit de l'Université de Louvain.

## 5 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen sur l'exercice est de 63 salariés et se décompose ainsi, par catégorie.

	<i>Personnel salarié</i>
Cadres	29
Agents de maîtrise et Techniciens, Employés	34
<b>TOTAL</b>	<b>63</b>

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Assemblée Générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2020**

À l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

En application des statuts de votre société, nous avons été avisés des conventions suivantes visées à l'article L. 227-10 du code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

**Convention de trésorerie avec la société Sint-Tech et AMT Inc. – décision du 27 mars 2012**

Votre société a mis en place un système visant à centraliser les opérations de trésorerie du groupe constitué des sociétés Phenix Systems, Sint-Tech et AMT Inc., la société Phenix Systems, société mère, jouant un rôle de société centralisatrice.

Chaque avance porte intérêt au taux fiscalement déductible de 1,32% l'an puis 1,31% l'an à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020. La convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Avance consentie à Sint-Tech à la clôture : (Intérêts courus inclus)	458 384 €
Produits d'intérêts perçus par Phenix Systems :	5 935 €
Avance consentie par AMT Inc. à la clôture :	0 €

Contrat de prêt avec la société 3D Systems Europe Ltd, société située à Mark House, Mark Road, Hemel Hempstead, Herts HP2 7UA, Royaume Uni – décision du 27 août 2013.

Un contrat de prêt a été conclu entre la société Phenix Systems et la société 3D Systems Europe Ltd.

Avance consentie par 3D Systems Europe Ltd à la clôture : (3 908 584 €)  
(Intérêts courus inclus)

Charges d'intérêts versées par Phenix Systems  
(Taux de 1,90% l'an puis de 2,80% l'an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020) : (389 022 €)

Cette convention entre dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du code de commerce du fait que la société 3D Systems Europe Ltd, détenue à 100% par la société 3D European Holdings Ltd, elle-même détenue à 100 % par la société 3D Systems, Inc. est actionnaire majoritaire contrôlant la société Phenix Systems.

Convention de prestations (« Corporate Management Services and Fee Agreement ») avec la société 3D Systems Inc., société située à 333 Three D Systems Circle, Rock Hill, South Carolina 29730 – décision du 18 juin 2015.

Les services proposés par la société 3D Systems, Inc. à la société Phenix Systems concernent des prestations de services, de direction générale et de marketing supportées par la société 3D Systems, Inc. et qui bénéficient à la société Phenix Systems, notamment les salaires versés aux salariés en vue d'effectuer les prestations de services, les frais versés à des tiers, les frais généraux, les dépenses de marketing et les frais juridiques.

L'intérêt de cette convention pour la société Phenix Systems est de favoriser l'efficacité au sein du groupe et de réduire au maximum les doublons dans la réalisation de prestations de services similaires, avec une économie d'échelle pour chaque société du groupe. Ainsi, les services proposés au titre de ce contrat sont réalisés par la société 3D Systems, Inc. pour l'ensemble des sociétés du groupe.

Ces services ont été facturés trimestriellement par la société 3D Systems Inc. à la société Phenix Systems pour un montant de 0 € au titre de l'exercice 2020.

Cette convention entre dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du code de commerce du fait que la société 3D Systems Europe Ltd, détenue à 100% par la société 3D European Holdings Ltd, elle-même détenue à 100 % par la société 3D Systems, Inc. est actionnaire majoritaire contrôlant la société Phenix Systems. Par ailleurs, la société 3D Systems, Inc. et la société Phenix Systems ont des dirigeants communs.

Licence de brevet (« Patent License Agreement ») avec la société 3D Systems Inc., société située à 333 Three D Systems Circle, Rock Hill, South Carolina 29730 – décision du 18 juin 2015.

Une licence de brevet a été conclue entre la société Phenix Systems et la société 3D Systems, Inc. pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

La société Phenix Systems a consenti une licence non-exclusive à la société 3D Systems, Inc. afin d'utiliser les brevets de la société Phenix Systems en vue de fabriquer, utiliser, vendre, importer et distribuer les produits sous licence de la société Phenix Systems et ce, partout dans le monde.

Le contrat donne lieu au paiement de royalties de 6% du montant brut des ventes des produits licenciés réalisées par la société 3D Systems, Inc., payable trimestriellement en USD.

L'intérêt de cette convention pour la société Phenix Systems est de développer les ventes de ses produits par l'intermédiaire de la société 3D Systems, Inc. mais également de lui permettre de diversifier ses sources de revenus.

La licence a été facturée à la société 3D Systems Inc. par la société Phenix Systems pour un montant de 0 € au titre de l'exercice 2020.

Cette convention entre dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du code de commerce du fait que la société 3D Systems Europe Ltd, détenue à 100 % par la société 3D European Holdings Ltd, elle-même détenue à 100 % par la société 3D Systems, Inc. est actionnaire majoritaire contrôlant la société Phenix Systems. Par ailleurs, la société 3D Systems, Inc. et la société Phenix Systems ont des dirigeants communs.

#### Mise à disposition des locaux et prestations de service avec la société Sint-Tech.

Une convention de mise à disposition de locaux et de prestations de services avait été conclue entre la société Phenix Systems et la société Sint-Tech en date du 31 mai 2006, pour une durée initiale de 12 mois renouvelable par tacite reconduction. Une nouvelle convention a été conclue le 24 avril 2012 avec une durée indéterminée, chaque partie pouvant y mettre fin moyennant un préavis de 3 mois.

Montant facturé à Sint-Tech au titre de l'exercice 2020 : 0,00 €

#### Facturation de « European management fee » par la société 3D European Holdings Ltd, société située à Mark House, Mark Road, Hemel Hempstead, Herts HP2 7UA, Royaume Uni.

Des prestations de services ont été facturées trimestriellement par la société 3D European Holdings Ltd à la société Phenix Systems pour un montant de 302 508 € au titre de l'exercice 2020.

Cette convention entre dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce du fait que la société 3D Systems Europe Ltd, détenue à 100% par la société 3D European Holdings Ltd, elle-même détenue à 100 % par la société 3D Systems, Inc. est actionnaire majoritaire contrôlant la société Phenix Systems.

#### Facturation de « European management fee » par la société 3D Systems Europe Ltd, société située à Mark House, Mark Road, Hemel Hempstead, Herts HP2 7UA, Royaume Uni.

Des prestations de services ont été facturées trimestriellement par la société 3D Systems Europe Ltd à la société Phenix Systems pour un montant de 262 318 € au titre de l'exercice 2020.

Cette convention entre dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce du fait que la société 3D Systems Europe Ltd, détenue à 100 % par la société 3D European Holdings Ltd, elle-même détenue à 100 % par la société 3D Systems, Inc. est actionnaire majoritaire contrôlant la société Phenix Systems.

Facturation de « Administrative services agreement » à la société 3D European Holdings Ltd, société située à Mark House, Mark Road, Hemel Hempstead, Herts HP2 7UA, Royaume Uni.

Des prestations de services ont été facturées par la société Phenix Systems à la société 3D European Holdings Ltd pour un montant de 2 252 352 € au titre de l'exercice 2020.

Cette convention entre dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce du fait que la société 3D Systems Europe Ltd, détenue à 100% par la société 3D European Holdings Ltd, elle-même détenue à 100 % par la société 3D Systems, Inc. est actionnaire majoritaire contrôlant la société Phenix Systems.

Accord d'un prêt par la société VERTEX-DENTAL B.V. le 17 octobre 2018, puis, le 17 octobre 2019

La société VERTEX-DENTAL B.V. a accordé à votre société un prêt d'un montant maximal de 5 000 000 € rémunéré au taux de 2% l'an, à échéance au 17 octobre 2019. Ce dernier a été remplacé par un nouveau prêt d'un montant maximal de 5 000 000 € rémunéré au taux de 1,5% l'an, à échéance au 17 octobre 2020.

Au 31 décembre 2020, les sommes prêtées ont été remboursées. Les intérêts comptabilisés en charges se sont élevés à 6 215 €.

Accord d'un prêt par la société 3D SYSTEMS France SARL le 24 octobre 2018, puis, le 24 octobre 2019

La société 3D SYSTEMS France SARL a accordé à votre société un prêt d'un montant maximal de 500 000 € rémunéré au taux de 2% l'an, à échéance au 24 octobre 2019. Ce dernier a été remplacé par un nouveau prêt d'un montant maximal de 500 000 € rémunéré au taux de 1,5% l'an, à échéance au 24 octobre 2020.

Au 31 décembre 2020, les sommes prêtées ont été remboursées. Les intérêts comptabilisés en charges se sont élevés à 13 813 €.

Fait à Lyon, le 29 juillet 2022

Pour SAS ORIAL  
Commissaire aux Comptes

  
M. BRION  
Fondé de Pouvoirs